

LA MÉTÉO: BRUMEUX EN MATINÉE PUIS ENSOLEILLÉ.  
MINIMUM: 6°, MAXIMUM: 18°.  
DEMAIN: GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

Sans  
SENSATIONNEL!  
En vigueur jusqu'au 20 octobre

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents  
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

MONTREAL, VENDREDI 12 OCTOBRE 1984, 100<sup>e</sup> ANNÉE, N° 269, 64 PAGES, 4 CAHIERS •

SPORTS

MARIO LEMIEUX:  
DÉJÀ UN BUT

4-3

Le Canadien  
perd contre  
les Sabres

pages 2 à 7

# SIDBEC-NORMINES MET FIN À SES OPÉRATIONS Gagnon, ville fantôme

■ QUÉBEC — Deux ans après Shefferville, la ville minière nordique de Gagnon mourra à son tour. La date fati-

GILLES GAUTHIER

dique de fermeture a été fixée au 30 juin 1985.

Dès la fin de 1984, les opérations minières cesseront à Gagnon, qui est la propriété de Sidbec-Normines.

La mauvaise nouvelle a été annoncée hier soir par le député péquiste Denis Perron aux 2 000 habitants de la ville, fondée au début des années 50.

Sidbec-Normines met également fin à ses opérations de bouletage du minerai de fer à Port-Cartier, mais louera pour un montant symbolique son usine à la compagnie Québec Cartier Mining (QCM), qui s'est engagée par contrat à la faire tourner

à au moins la moitié de sa capacité de production pendant un minimum de cinq ans.

Conséquemment, la production de Gagnon sera amalgamée à celle de la mine du Mont Wright de QCM, située plus au nord à Fermont. Les travailleurs de Gagnon sont membres du même syndicat que ceux de Fermont et pourront déplacer un certain nombre d'employés à cet endroit.

Cette consolidation de la production du minerai de fer sur la Côte-Nord se traduira par la perte de 500 emplois directs et indirects.

La facture de ce désengagement s'élèvera à \$52 millions par année pour le gouvernement du Québec, seul propriétaire de Sidbec, qui est actionnaire à 50,1 p. cent de Sidbec-Normines. Les autres sont British Steel Corporation (47,7 p. cent) et QCM (8,2

p. cent), qui assumeront des pertes proportionnelles à leur participation.

Sidbec-Normines doit en effet refinancer sa dette, qui dépasse \$400 millions, et ce à un taux supérieur de 2,5 p. cent à celui qu'elle paye actuellement. Cette dette avait été contractée au milieu des années 70 pour construire les installations de Port-Cartier et acheter la ville de voir GAGNON en A 2

AUJOURD'HUI

• SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Même s'il a dénoncé l'utilisation des fonds publics pour soutenir des sociétés telles Canadair ou De Havilland, le gouvernement ne songe pas à fermer ces entreprises.

page A 5

• ROCK FOREST

Les agents Roger Dion et André Castonguay décrivent les moments qui ont immédiatement précédé la fusillade du 23 décembre dernier au motel Le Chatillon.

page A 2

• TAXES

L'augmentation de la taxe provinciale sur l'essence qui entre en vigueur aujourd'hui sera suivie dès demain d'une hausse des taxes sur la bière et les cigarettes.

page C 1

• NOBEL

L'Académie suédoise fait un choix à la fois littéraire et politique en décernant le prix Nobel de littérature au Yougoslave Jaroslav Seifert.

page B 1

• TURNER

Le leader libéral John Turner met en garde les sénateurs libéraux, majoritaires à la Chambre haute, contre la tentation de bloquer les projets de loi du gouvernement.

page A 5

• JEAN-PAUL II

L'homélie prononcée par Jean-Paul II à Saint-Domingue apparaît comme une mise au point très nette vis-à-vis de la théologie de la libération.

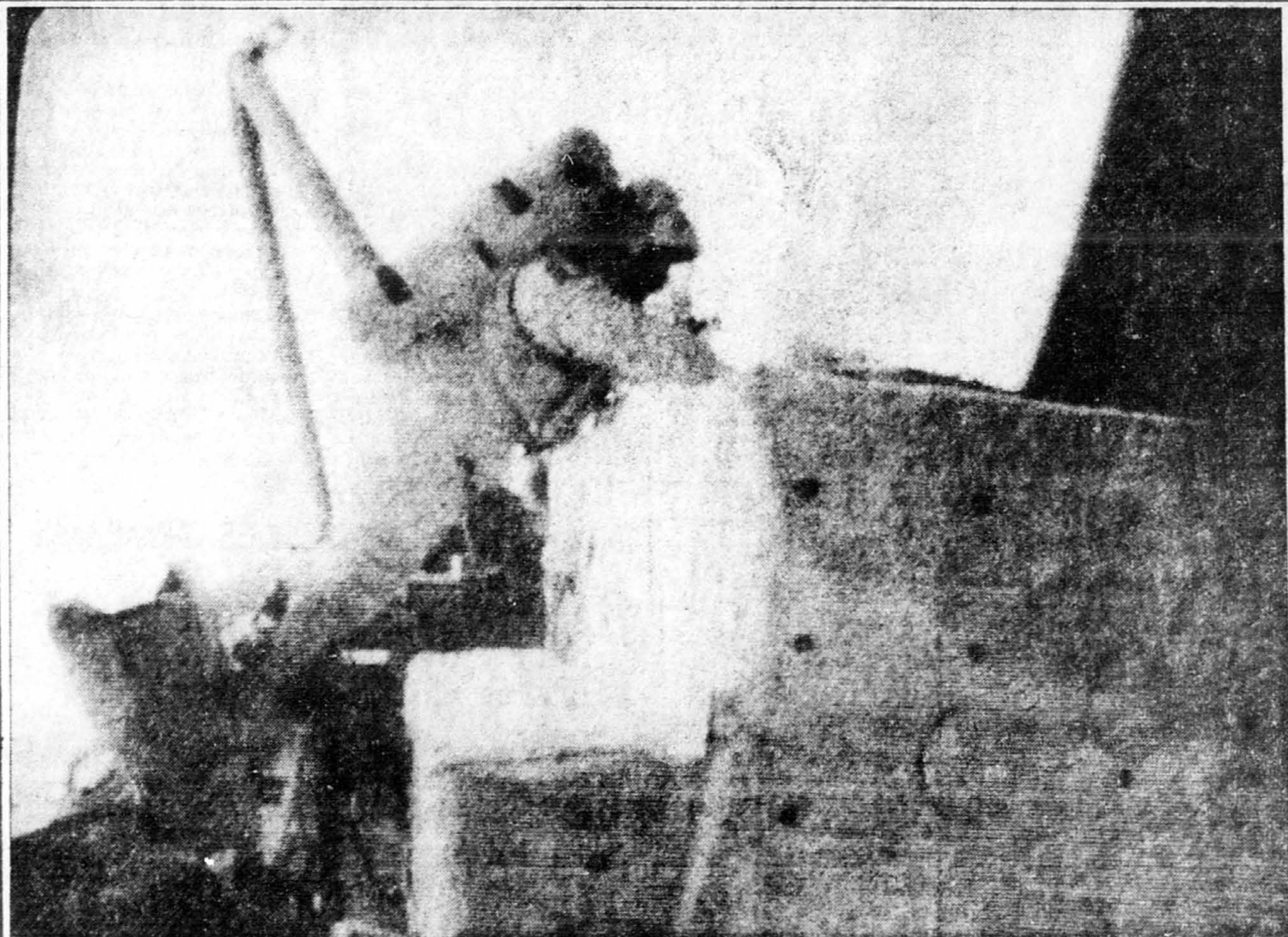
page B 12

LES 73 ANS DE  
REAGAN RISQUENT  
DE LUI ÊTRE FATAIS

POURTANT IL  
EST PAS ANNONCEUR  
À RADIO-CANADA!



## UNE SECONDE FEMME MARCHE DANS L'ESPACE



Kathryn Sullivan, première «spatiambule» américaine, flotte dans la soute ouverte de Challenger. À l'arrière-plan, on distingue la Terre, voilée par une couche de nuages.

photolaser UPI

## Kathryn Sullivan s'est accordé une petite pause «pour regarder passer le monde»

■ HOUSTON (d'après AFP et CP) — Les astronautes David Leestma et Kathryn Sullivan ont accompli hier avec succès une sortie de trois heures et demie dans la soute ouverte de Challenger, au cours de laquelle ils se sont entraînés à des manœuvres de ravitaillement des satellites sur orbite.

Leestma et Sullivan ont aussi profité de cette sortie pour replier manuellement une antenne de transmission qui émergeait hors de la soute, en prévision du voyage de retour sur la Terre.

Vêtus de leurs scaphandres d'un blanc immaculé, les deux

astronautes avaient pénétré dans la soute vers 11 h 45, alors que Challenger en était à la 99<sup>e</sup> des 132 révolutions autour de la Terre prévues pour cette mission.

Ces scaphandres, qui ont coûté chacun \$2 millions, protègent les «marcheurs de l'espace» contre les radiations et les micro-météorites, mais aussi contre les énormes différences de température qui surviennent dans la soute selon que le vaisseau spatial est exposé ou non aux rayons solaires.

Davis Leestma, qui est âgé de 35 ans, est sorti le premier du

sas cabine-soute, et a immédiatement accroché son «cordon ombilical» à un câble courant le long d'une des parois de la soute.

Kathryn Sullivan (32 ans) l'a suivi quelques secondes plus tard, devenant ainsi la seconde femme au monde à accomplir une sortie dans l'espace, après la Soviétique Svetlana Savitskaya, qui avait travaillé trois heures à l'extérieur de la station Saliout-7 le 25 juillet.

Les deux astronautes ont ensuite progressé vers l'arrière de la soute, où se trouve l'appareillage mis au point par la NASA en vue de cette expérience, deux ré-

servoirs d'hydrazine et deux d'azote liquide, ces derniers étant destinés à assurer la pressurisation des deux premiers et à faciliter le flot de quelque 45 litres d'hydrazine de l'un à l'autre dans le vide absolu qui règne dans le cosmos.

A un moment donné, Mlle Sullivan s'est accordé une petite pause dans son travail, déclarant au centre de contrôle qu'elle allait s'asseoir un moment «pour regarder passer le monde».

Challenger se déplaçait alors à la vitesse de 28 000 km/h et se

voir KATHRYN en A 2



## Les Américains aux urnes

### Reagan, un voleur de tombes (Mondale)

■ COLUMBUS, Ohio — La campagne présidentielle démocrate a atteint hier le stade de la politique-spectacle avec un Walter Mondale resplendissant de confiance au milieu d'une forêt de partisans en délire affirmant que le scrutin du 6 novembre sera «un référendum sur l'avenir de l'Amérique».

Selon les estimations de la police, quelque 6 000 personnes étaient rassemblées devant le Capitole de l'Ohio pour voir, en-



JOONEED KHAN

(envoyé spécial de LA PRESSE)

tendre et applaudir Walter Mondale.

### Bush-Ferraro: match nul

page A 9

Un petit groupe de partisans de Reagan agitant des pancartes de l'autre côté de la rue est passé inaperçu.

Les organisateurs démocrates, dont certains avaient espéré jusqu'à 50 000 personnes, crient victoire malgré tout.

Ils affirment que la foule, massée en rangs serrés sur l'immense pelouse et débordant dans

les rues des trois côtés, atteignait entre 12 000 et 15 000 personnes.

«C'était sans conteste le plus imposant et le plus enthousiaste rassemblement politique jamais tenu à Columbus», a affirmé Heidi Findlay, attachée de presse au bureau du gouverneur démocrate Richard Celeste.

Les médias de Columbus, faisant état de 10 000 à 12 000 personnes, donnaient raison hier soir à Heidi Findlay, en souli-

voir MONDALE en A 2

## SOMMAIRE

| Annonces classées       |                |
|-------------------------|----------------|
| Arts et spectacles      | B 1 à B 3, B 6 |
| Horaires                | B 4, B 5       |
| Centenaire              | A 3            |
| Décès, naissances, etc. | C 15           |
| Économie                | C 1 à C 7      |
| Editorial               | A 6            |
| Êtes-vous observateur?  | C 10           |
| FEUILLETON              |                |
| «Elisabeth d'Autriche»  | C 9            |
| Horoscope               | C 10           |
| Le monde                | A 9            |
| Mots croisés            | C 14           |
| «Mot mystère»           | C 11           |
| Pleins feux             | A 10           |
| Quoi faire aujourd'hui  | B 4            |
| Télévision              | B 6            |
| Tribune libre           | A 7            |
| TABLEAU SPORTS          |                |
| Bandes dessinées        | 12, 13         |
| Mots croisés            | 12             |

## DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

DOUBLEMENT AVANTAGEUX  
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES

Mtl University: 1 100 University, 371-2200  
Mtl Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-3383  
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265  
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-414

CONSEILLERS

Mtl Ahuntsic: 362-8000  
Laval Chomedey: 587-6780  
Rive-sud: St-Hubert: 462-1880  
Granby: 376-8461

12 1/2% (5 ans) 12 3/8% (3 ans) 12% (15 mois)  
Intérêt à court terme Intérêt à l'échéance

Participez à notre  
promotion. Obtenez  
de l'or pour votre  
argent. Plus de  
20 000\$ en prix.

## MONDALE

SUITE DE LA PAGE A 1

gnant que le meeting avait été un succès d'organisation sans précédent.

Des camionnettes munies de haut-parleurs avaient sillonné mercredi les rues de la ville pour inviter les électeurs au meeting. Des dizaines de volontaires avaient distribué des tracts aux intersections. Des centaines d'activistes avaient lancé quelque 50 000 invitations téléphoniques.

### Made in America

Le spectacle était du plus pur « Made in America » : une trentaine de fanfares aux uniformes colorés venues dans des autobus d'écoliers, des milliers de pancartes et de ballons aux couleurs de la bannière étoilée et beaucoup de petits drapeaux américains agités de la main ou piqués à la boutonnière.

« Nous avons réussi à enlever à Ronald Reagan le monopole du patriotisme », a commenté un organisateur.

Mondale, bagarreur et percuteur, a enlevé davantage encore à Reagan en le traitant de « voleur de tombes » qui veut « s'approprier les grands héros démocrates comme Harry Truman et Eleanor Roosevelt ».

Notant que la Maison-Blanche a organisé un déjeuner à l'occasion du 100e anniversaire de naissance d'Eleanor Roosevelt, hier, le candidat démocrate a lancé : « Vous ne faites pas honneur à Eleanor Roosevelt en appuyant les racistes en Afrique du Sud et les dictatures en Amérique centrale mais en votant pour l'égalité des droits et en élisant Geraldine Ferraro à la vice-présidence. »

Soulignant d'autre part que le président Reagan effectuait aujourd'hui une tournée ferroviaire dans l'Ohio à bord du wagon électoral de Harry Truman, Mondale a lancé : « Il est peut-être sur le bon train mais il est certainement sur la mauvaise voie. »

Invitant le président sortant à « écouter ce que disait Truman au lieu de chercher à l'imiter », Mondale a cité l'ancien président démocrate à la grande joie de la foule de jeunes et de vieux, de Blancs, de Noirs, d'Hispaniques et d'Asiatiques :

« Les républicains, disait Truman, approuvent le fermier américain mais le laissent pâtir; ils sont pour la famille mais refusent les programmes de logement; ils sont pour le salaire minimum à condition que ce minimum soit le plus bas possible; ils sont pour l'éducation mais refusent de l'argent aux étudiants et aux enseignants; ils pensent que les hôpitaux sont une excellente chose pour ceux

qui peuvent se les offrir; ils sont pour le niveau de vie américain à condition qu'il ne s'étende pas à tout le monde. »

« Voilà l'enjeu, a conclu Mondale : le gouvernement des États-Unis n'est pas à vendre; il appartient au peuple américain et nous allons le reprendre ».

Avant l'arrivée de Mondale, des policiers et des agents des services secrets se sont déplacés parmi la foule et ont occupé les toits des édifices avoisinants, les fanfares ont joué « Superman » et « America the Beautiful » et une Noire à la voix superbe a chanté « No Man is an Island ».

L'acteur Hal Linden, de la série « Barney Miller », a déridé la foule : « Nous avons besoin de Reagan à Hollywood, à condition qu'il n'oublie pas ses lignes », avant de la soulever : « Je suis ici parce que mon fils vient de faire sa demande d'entrée à l'université : je veux que ce garçon soit à l'étude l'an prochain et non en train de faire la guerre en Amérique centrale. »

Le gouverneur Richard Celeste, qui a présenté Mondale à la foule en l'appelant le « Louisville slugger », en allusion au débat télévisé de Louisville, au Kentucky, a affirmé : « La campagne a vraiment commencé dimanche dernier », et demandé : « Avec 26 jours à faire avant le vote, êtes-vous prêts et êtes-vous aptes à battre Reagan? » « Oui, oui », a répondu la foule.

Mondale a pris la parole sous un lâcher de ballons en rappelant que Woody Hays, jouant pour Ohio State University, avait l'habitude de remporter la victoire par « trois verges et une nuée de poussière », ajoutant : « J'entends gagner de la même façon. »

Soulignant que 375 000 travailleurs ont perdu leur emploi dans l'Ohio depuis l'élection de Reagan en 1980 et que les fermiers connaissent leur pire période, il a affirmé : « L'Amérique a besoin d'un quart-arrière et non d'un cheerleader. »

En conclusion, Mondale a mobilisé la foule en reprenant la citation de l'humoriste Will Rogers qu'il avait utilisée avec bonheur contre Reagan lors du débat.

Parlant de l'ancien président Herbert Hoover, Will Rogers avait dit : « Ce qui m'inquiète de lui, ce n'est pas ce qu'il ne connaît pas mais ce dont il est sûr et qui n'est pas du tout vrai — That's just ain't so ».

« M. le président, vous pensez pouvoir rappeler un missile après l'avoir lancé », a dit Mondale. « But it just ain't so », a entonné la foule. « Vous pensez berner les démocrates en prenant le train de Harry Truman, but it just ain't so » et « vous pensez remporter cette élection, but it just ain't so ».

## LIMOGÉS

SUITE DE LA PAGE A 1

saire John Turner d'endosser les 19 nominations politiques proposées par son prédécesseur Pierre Trudeau pour démontrer que le chef libéral n'avait pas les qualités d'un vrai chef et qu'il ne changerait rien « aux vieilles habitudes de patronage des libéraux ».

M. Mulroney a souvent parlé de l'ancien ministre de l'Agriculture Eugene Whelan dans ses discours. Il a aussi utilisé à profusion la nomination de l'ancien député libéral de Trois-Rivières, M. Claude Lajoie, au poste de Gentilhomme huissier de la Verge noire au Sénat pour faire rigoler ses auditeurs, mais il n'a jamais parlé de Bryce Mackasey dans aucun de ses discours.

M. Mackasey, âgé de 63 ans, a été élu pour la première fois aux Communes en 1962. Il a servi dans le Cabinet libéral en

1968, 1974 et 1976 à titre de ministre du Travail, des Postes et de la Consommation et des Corporations.

Il a aussi été président du conseil d'administration d'Air Canada en 1979 avant de revenir à la vie politique en 1980 après avoir été élu député à l'Assemblée nationale du Québec en 1976.

Les choses se sont gâtées pour le vétéran de la politique fédérale lorsqu'il a été impliqué puis acquitté, dans une affaire de trafic d'influence en même temps qu'un de ses ex-associés et conseiller, l'ex-président du Board of Trade de Montréal, M. Robert Harrison.

L'ancien ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1962. Il a occupé le poste de ministre de l'Agriculture de 1972 jusqu'à 1979 et il a repris ce poste en 1982 après le court règne du gouvernement conservateur de Joe Clark.

## Mackasey « froissé »

M. Bryce Mackasey a déclaré hier soir qu'il était froissé, mais ne nourrissait pas d'amertume à l'égard du premier ministre Mulroney pour l'annulation de sa nomination au poste d'ambassadeur du Canada au Portugal.

« J'ai une étrange philosophie

de la vie », dit-il, à la suite du laconique communiqué publié à Ottawa par M. Joe Clark, ministre des Affaires extérieures, annonçant l'annulation de la nomination de l'ancien député libéral.

« Je ne perd pas beaucoup de temps dans l'amertume », a dit M. Mackasey.

# Rock Forest : Dion a tiré parce qu'il s'est cru un « homme mort »

■ SHERBROOKE — Pour la dixième fois, hier, les jurés au procès des agents Roger Dion et André Castonguay ont entendu le récit des moments qui ont immédiatement précédé la fusillade du 23 décembre dernier, au Motel Le Chatillon, qui a provoqué la mort de Serge Beaudoin et causé des blessures à son compagnon, Jean-Paul Beaumont.

### LÉOPOLD LIZOTTE

Mais, cette fois, ce sont les accusés eux-mêmes qui sont venus dire pourquoi ils avaient tiré : Dion, le tout premier coup de revolver, et Castonguay, deux rafales de mitraillette immédiatement après.

Après avoir revu avec son procureur, Me Michel Proulx, les indices trompeurs qui les avaient amenés à croire dur comme fer que les deux occupants de la chambre no 5 étaient bien les auteurs du hold-up et du meurtre de la veille chez Pascal, l'accusé

Dion a soutenu que, dès le moment où la porte de la pièce a été enfoncée, il s'est rué vers le lit du fond en criant : « Police, ne bougez pas ! » Mais il a vu le premier lit entraver sa course, et, de celui-ci, surgir un « torse » fonçant dans sa direction.

« J'étais sûr que j'allais me faire descendre. Je me suis senti comme un homme mort. J'ai tiré. »

Le témoin relate qu'il a alors battu en retraite dans le corridor, en bousculant l'agent Castonguay qui le suivait. C'est à ce moment que ce dernier a percé la porte de 20 coups rapides de son fusil-mitrailleur, et qu'il a atteint les deux hommes à l'intérieur.

Contre-interrogé par le procureur de la Couronne, Me François Doyon, devant le jury que préside le juge Gerald Ryan, le policier convient qu'il n'a jamais vu d'arme dans la main du dormeur subitement éveillé. En fait, il n'a jamais vu ses mains.

Puis, il revient sur son explica-

tion. Il a pressé la gachette parce qu'il a eu peur de mourir. Sans y mettre aucun conditionnel, lui aussi, il déclare : « Je savais que nous avions affaire à des individus armés et dangereux. Si je ne tirais pas, je me faisais descendre. Si je tirais, je pouvais... m'en tirer. »

Il confirme par ailleurs que c'est en allant examiner son arme enrayée, près de la porte de secours, que quelqu'un a demandé qui avait tiré le coup initial, et qu'il a répondu sans hésiter : « C'est moi. »

Son collègue et co-accusé, André Castonguay, plein d'assurance à son arrivée à la barre, devait montrer des signes d'émotion pendant sa déposition, qu'il a interrompue un moment en s'excusant devant la cour. La main droite sur les yeux, il expliqua qu'à ce moment précis où il lui fallait revivre la fusillade, il avait des « flashbacks », et que ce n'était pas intéressant.

Retournant à la barre, les yeux

embués, il rappela tout de même qu'après le premier coup de feu, il vit reculer Dion, qui se buta sur lui. Il crut que son compagnon avait été atteint par ce premier coup.

C'est alors qu'il a tiré ses rafales, pour... éviter une fusillade.

Un autre policier a voulu tirer dans la serrure, mais il l'en a empêché.

Puis, je suis moi-même tombé à pleine face sur le parquet, dans le corridor, continue-t-il. Et, à mon tour, j'ai cru avoir été touché. Mais en me relevant, j'ai appris que c'était mon collègue qui avait pressé la détente la première fois.

« Nous sommes entrés dans la chambre, j'ai vu la victime entre les deux lits, j'ai ramassé quelques objets appartenant aux deux hommes, mais nous n'avons trouvé aucune arme à feu. »

« C'est seulement là que nous avons compris que nous n'avions pas les 'bons'... »

# Un témoin-expert de la SQ donne raison aux policiers sherbrookoïses

■ SHERBROOKE — Commandant du groupe d'intervention tactique de la Sûreté du Québec et accepté par la cour comme témoin-expert dans les techniques et les opérations policières, le capitaine Jacques Larose a implicitement approuvé, hier, le choix qu'avait fait la police de Sherbrooke de procéder par entrée subite ou opération surprise au motel Châtillon de Rock Forest.

Mis devant les faits tels qu'ils se présentaient aux policiers locaux, le témoin, qui donne également des cours et prononce des conférences sur le sujet à travers la province, a préalablement énuméré les différentes stratégies

possibles dans les cas de ce genre, aussi bien que lors d'embuscades, de tentatives de suicide et de détournement d'avions. On peut en effet cerner et isoler les suspects où ils sont, attendre leur départ, les suivre en voiture, ou encore, les surprendre dans la pièce où il se terrent.

Ce choix, les policiers doivent le faire selon les circonstances, et il estime que les deux « suspects » de Rock Forest étant vraisemblablement endormis, c'était... la situation idéale pour une opération surprise. Appelé à préciser les avantages et les désavantages de chaque méthode, il réitéra que c'est celle-ci qui comporte le moins de danger de coups de feu

et de pertes de vie parce que, notamment, et selon une étude scientifique réalisée par le FBI, il y a un temps de huit secondes entre le moment où les policiers font irruption dans un endroit et celui où le suspect peut réagir. Il n'y a que les terroristes, semble-t-il, qui ripostent en moins de temps, soit quatre secondes seulement.

Quant au groupe qu'il dirige, il est à la disposition des corps de police municipaux lors de situations qui nécessitent une telle intervention. Mais il faut évidemment que les hommes qui en font partie soient réunis, à Québec ou à Montréal, et transportés sur place.

En raison de la tempête de neige qui sévissait sur l'Estrie le 23 décembre dernier, il estime qu'il aurait fallu pas moins de trois heures pour que cette escouade puisse arriver à Rock Forest. Et ce, alors que le moindre incident — tout retard dans l'opération, une fuite qui ferait connaître l'intervention, un début de panique dans le voisinage ou dans l'immeuble où l'on veut pénétrer par surprise — risque de provoquer des blessures ou des morts chez des personnes tout à fait étrangères à ce qui se déroule.

## Briley sera exécuté

■ La Cour suprême des États-Unis a rejeté hier un quatrième appel interjeté par les avocats de Linwood Briley, rendant ainsi virtuellement inévitable l'exécution du condamné, prévu pour ce soir, Briley, qui est âgé de 30 ans, a été condamné à la peine capitale pour le meurtre, commis en 1979, d'un disc-jockey de Richmond, en Virginie. Si la sentence n'est pas commuée à la dernière minute par le gouverneur de l'État, il deviendra la 26e personne à être exécutée aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort par la Cour suprême, en 1976, et la 15e cette année.

## DRAME À DOLLARD-DES-ORMEAUX Il abat sa femme et tente de se suicider

■ Le petit centre commercial du boulevard Hyman, à Dollard-des-Ormeaux, était en émoi hier. Il y avait de quoi ! C'est devant quatre employés complète-

### GEORGES LAMON

ment abasourdis d'un salon de coiffure, qu'un homme dans la quarantaine a abattu de sang-froid sa femme pour ensuite tenter de se suicider en se tirant une balle dans la bouche.

Il était environ 10 h 15 lorsque Ellis Rose, 41 ans, semble-t-il, ne vivait plus avec sa femme, s'est présenté au salon de coiffure Caresse, situé 1111, boulevard

Hyman, dans un petit centre commercial du même nom, armé d'un pistolet de léger calibre. Sans un mot, il a fait feu sur son ex-femme, Donna Kartzoer, 33 ans, la seule cliente du salon à ce moment-là, l'atteignant à la tête, pour finalement retourner l'arme contre lui.

L'homme a été transporté à l'hôpital Sacré-Cœur de Cartierville, tandis que la femme était dirigée vers l'hôpital général de Montréal; tous les deux reposaient encore hier soir dans un état critique.

L'escouade des homicides de la police de la CUM a été chargée de l'enquête.

uation municipale. Les frais totaux varient de \$6 à \$10 millions.

Le gouvernement s'est engagé à ce que les services essentiels (santé, incendie, transport aérien, etc.) soient assurés jusqu'au 30 juin 1985. On s'accorde donc une période de six mois entre la fin des activités minières et la fermeture définitive de la ville.

On estime que l'opération de consolidation assurera également la survie de Fermont, où QCM perd plusieurs dizaines de millions par année. La capacité de production à Fermont est de 14 à 16 millions de tonnes par année, mais seulement 6,8 millions de tonnes de minerai de fer a été traité en 1983 et cette année.

L'ajout de la production de Gagnon, des coûts moins élevés et, conséquemment, des perspecti-

ves de marché beaucoup plus intéressantes laissent anticiper une production de quelque 12 millions de tonnes l'an prochain à Fermont.

Les boulettes de fer que Sidbec achètera de Port-Cartier pour ses usines de transformation, situées à Contrecoeur, lui coûteront deux fois moins cher qu'avant, ce qui l'aidera à rentabiliser ses opérations.

On prévoit sur un autre plan qu'une centaine de travailleurs de Gagnon prendront une retraite hâtive et qu'autant accepteront une prime de séparation, deux mesures qui avaient été négociées lors du dernier renouvellement de la convention.

Gagnon a compté dans le passé jusqu'à 4 500 habitants. Contrairement à Shefferville, on ne trouve pas de population autochtone dans la région.

## GAGNON

SUITE DE LA PAGE A 1

de Gagnon, propriété de QCM, qui était sur le point de la fermer. Le remboursement ne sera pas terminé avant 15 ans.

Les pertes que le gouvernement subissait à cause des opérations minières de Sidbec étaient de l'ordre de \$95 millions par année.

Le plan de fermeture de Gagnon prévoit notamment que Sidbec-Normines assumera les frais de recherche d'un emploi jusqu'à concurrence d'environ \$10 000 et ce, tant pour ses employés que pour ceux des autres entreprises et commerces de la ville. Les propriétaires des maisons et des commerces se verront remettre une indemnité équivalant à 100 p. cent de l'éva-

luation municipale. Les frais totaux varient de \$6 à \$10 millions.

Le gouvernement s'est engagé à ce que les services essentiels (santé, incendie, transport aérien, etc.) soient assurés jusqu'au 30 juin 1985. On s'accorde donc une période de six mois entre la fin des activités minières et la fermeture définitive de la ville.

On estime que l'opération de consolidation assurera également la survie de Fermont, où QCM perd plusieurs dizaines de millions par année. La capacité de production à Fermont est de 14 à 16 millions de tonnes par année, mais seulement 6,8 millions de tonnes de minerai de fer a été traité en 1983 et cette année.

L'ajout de la production de Gagnon, des coûts moins élevés et, conséquemment, des perspecti-

ment. Dans l'intervalle, nous espérons que vous trouverez la musique de votre goût.

John Blaha, en charge des communications radio du centre, a répondu, dans un français quelque peu hésitant : « Je ne vous comprends pas très bien ce matin. Pourriez-vous parler anglais s'il vous plaît... »

Entre-temps, le retour de Challenger est toujours prévu pour 8 h 25 demain matin à Cap Canaveral. Si aucune modification n'est apportée au programme, la rentrée du vaisseau spatial pourra être observée pendant trois minutes 18 secondes à Montréal, à partir de 6 heures 16 secondes 37 centièmes.

On précise que Challenger viendra de l'ouest et se déplacera vers le sud, à un angle de 18 degrés par rapport à l'horizon.

Ottawa, le vaisseau spatial sera visible pendant trois minutes 34 secondes, à partir de 6 heures 16 secondes 8 centièmes. Il approchera à un angle de 21 degrés, se déplaçant de l'ouest vers le nord-est.

## KATHRYN

SUITE DE LA PAGE A 1

trouvait à 383 km au-dessus de la Terre.

Après trois heures environ de manipulations diverses — ouverture de valves, branchement de durites, etc. — Leestma et Sullivan sont revenus vers l'avant de la soute pour replier l'antenne de transmission.

« Nous avons tout bien rangé et tout va bien », a déclaré Leestma avant de regagner l'avant de la soute. Une demi-heure plus tard, les deux astronautes retrouvaient la sécurité de la cabine, après un nouveau passage dans le sas.

Le transfert d'hydrazine lui-même devait être télécommandé depuis le poste de pilotage une fois les astronautes à l'intérieur; l'hydrazine, très volatile, est en effet un gaz dangereux qui, sous sa forme liquide, est très corrosif.

Durant cette sortie historique, les cinq autres membres de l'équipage avaient eux aussi des

tâches bien précises à accomplir, et Marc Garneau, le premier Canadien à effectuer un vol spatial, a profité de l'espace supplémentaire alloué par l'absence provisoire de ses deux compagnons pour se livrer à plusieurs expériences faisant partie du programme spatial canadien.

Le directeur du programme, Karl Doetsch, a déjà déclaré que les hommes de science étaient enthousiasmés des données scientifiques que Garneau avait déjà pu transmettre depuis le début de la mission.

### Humour

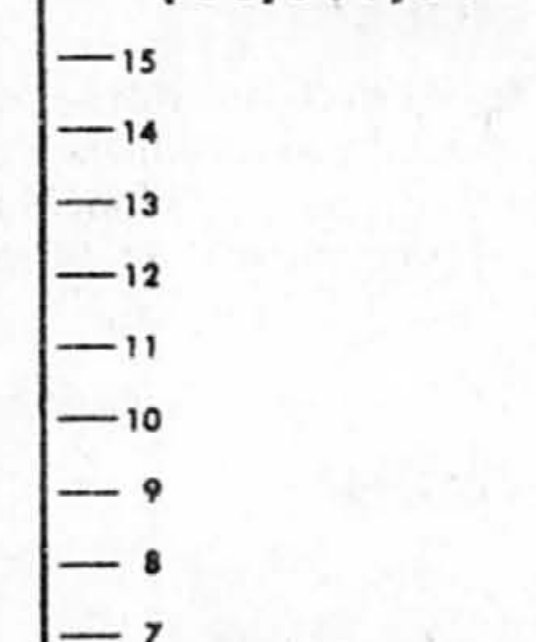
Le travail très complexe qu'effectue l'officier de marine ne semble pas lui avoir fait perdre le sens de l'humour, puisque, lors du réveil transmis par radio hier matin par le centre de contrôle aux occupants de la navette, Garneau a répondu, en français : « Ceci est un message enregistré. Merci de votre appel. Toutes nos lignes sont présentement occupées, mais si vous voulez patienter un instant, quel qu'un vous répondra incessam-

## Centraide



### UN GRAND PAS VERS L'OBJECTIF

\$16,000,000



\$5,865,000

11 octobre



Accompagnez-nous!

Dans le but de permettre aux donateurs de prendre connaissance des organismes financés par Centraide, et par conséquent d'être informés de l'utilisation de sommes qui lui sont confiées chaque année, LA PRESSE vous présentera, chaque jour du mois d'octobre, un organisme aidé financièrement par Centraide Montréal.

## FORUM DES CITOYENS ÂGÉS DE MONTRÉAL

■ Le Forum des citoyens âgés de Montréal offre à des personnes âgées de 50 ans et plus, l'occasion de travailler à l'amélioration de la vie des citoyens âgés de la communauté. Organisation des sessions d'information sur des sujets qui les intéressent (ex.: habitation, transport, solitude, santé) et publie un bulletin d'information sur les activités du Forum. Sa directrice générale est Mme Lucette Hornblower. Le Forum est situé au 1800, boul. Dorchester ouest, Montréal. Au téléphone, 937-7401.

## La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

889

à quatre chiffres

4710

## LA MÉTÉO

DATE: vendredi 11 octobre 1984  
AUJOURD'HUI: Min.: 7° Max.: 19°  
GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ

DEMAIN: GÉN. ENSOLEILLÉ

### Québec

|                 | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|-----------------|------|------|-------------|
| Abitibi         | 5    | 19   | Gén. ensol. |
| Outaouais       | 7    | 19   | Gén. ensol. |
| Laurentides     | 5    | 19   | Gén. ensol. |
| Caplan de l'Est | 7    | 17   | Gén. ensol. |
| Mauricie        | 3    | 17   | Gén. ensol. |
| Québec          | 7    | 17   | Gén. ensol. |
| La-Saint-Jean   | 3    | 17   | Gén. ensol. |
| Lac-Saint-Jean  | 3    | 10   | Gél. var.   |
| Limousin        | 3    | 10   | Gél. var.   |
| Gaspésie        | 2    | 8    | Pluie nuag. |
| Bas-Caraïbe     | 3    | 10   | Gél. var.   |
| Saguenay        | 2    | 4    | Aver. disp. |

### Canada

|               | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|---------------|------|------|-------------|
| Victoria      |      |      |             |
| Edmonton      |      |      |             |
| Regina        |      |      |             |
| Winnipeg      |      |      |             |
| Toronto       |      |      |             |
| Fredericton   |      |      |             |
| Halifax       |      |      |             |
| Charlottetown |      |      |             |
| Saint-Jean    |      |      |             |

### États-Unis

|          | Min. | Max. |
|----------|------|------|
| Boston   | 8    | 13   |
| Buffalo  | 6    | 17   |
| Chicago  | 13   | 17   |
| Miami    | 22   | 29   |
| New York | 15   | 19   |

### les capitales

|              | Min. | Max. |
|--------------|------|------|
| Amsterdam    | 11   | 15   |
| Athènes      | 18   | 31   |
| Acapulco     |      |      |
| Berlin       | 8    | 15   |
| Bruxelles    | 6    | 19   |
| Buenos Aires | 15   | 27   |
| Copenhague   | 10   | 14   |
| Genève       | 8    | 19   |
| Hong Kong    | 24   | 27   |
| Le Caire     | 22   | 34   |
| Lisbonne     | 12   | 24   |
| Londres      | 9    | 15   |

|              | Min. | Max. |
|--------------|------|------|
| N.-Orléans   | 18   | 28   |
| Pittsburgh   | 12   | 22   |
| S. Francisco | 13   | 22   |
| Washington   | 16   | 23   |
| Dallas       | 17   | 26   |

|           | Min. | Max. |
|-----------|------|------|
| Madrid    | 4    | 23   |
| Moscou    | 6    | 12   |
| Mexico    | 12   | 24   |
| Oslo      | 7    | 12   |
| Paris     | 14   | 17   |
| Rome      | 12   | 25   |
| Seoul     | 12   | 25   |
| Stockholm | 9    | 12   |
| Tokyo     | 14   | 17   |
| Trinidad  |      |      |
| Vienne    | 13   | 18   |

14 TONNES DE MARI

## Un ordinateur la fait acquitter

■ Accusée d'avoir trempé dans une transaction de 14 tonnes de marijuana évaluée à \$70 millions, Regina Fernandes-Couture vient d'être acquittée, à Sorel, en bonne partie à cause d'une preuve d'interprétation informatique d'une conversation, expertise réalisée par un professeur de l'Université de Montréal.

Un co-accusé, Guy Rousseau, a par ailleurs été reconnu coupable, par le juge Claude Martin, de la Cour des sessions, de complot et de possession dans le but de faire le trafic.

La gigantesque importation a été menée entre avril et juin 1983; l'enquête effectuée par la Gendarmerie royale du Canada indiquait que 11 personnes avaient été mêlées au transport de l'imposante cargaison à partir de Bangkok, en Thaïlande, jusqu'à Montréal, en passant par Seattle et Vancouver.

Contre Mme Fernandes-Couture, la GRC avait principale-ment à sa disposition une preuve d'écoute électronique, et il s'est avéré indispensable d'identifier deux minuscules bouts de phrase prononcés au cours d'une conversation téléphonique. C'est à ce moment que la défense a fait appel à Laurent Santerre, professeur de phonétique, qui a réalisé, sur ordinateur PD-P-11, des analyses spectrales et d'intensité sur chaque mot étudié; les conclusions de ces analyses devaient contredire les constatations policières.

## «Méchant Maurice» devra purger sa peine

■ L'auteur du triple meurtre de la Saint-Jean, qui avait assombré les réjouissances organisées dans l'Est de Montréal en 1981, devra purger sa peine sans espérer une révision de sa condamnation.

Les juges Montgomery, Malouf et Chouinard, de la Cour d'appel, viennent en effet de rejeter le recours logé par Maurice Limoges, 27 ans, condamné à 25 ans ferme de détention pour avoir fait feu sur six personnes, tuant trois d'entre elles, lors d'une fête populaire rue Théodore.

Devant la Cour d'assises, celui que l'on avait surnommé «méchant Maurice» avait présenté une défense d'alibi ultérieurement rejetée par les jurés.

## Le guérisseur retrouve la liberté

■ Moins d'une semaine après qu'il eut été envoyé au pénitencier, la Cour d'appel a libéré le guérisseur Roland Daigle, 62 ans, qui conteste devant le tribunal de seconde instance, à la fois le verdict et la sentence rendus contre lui.

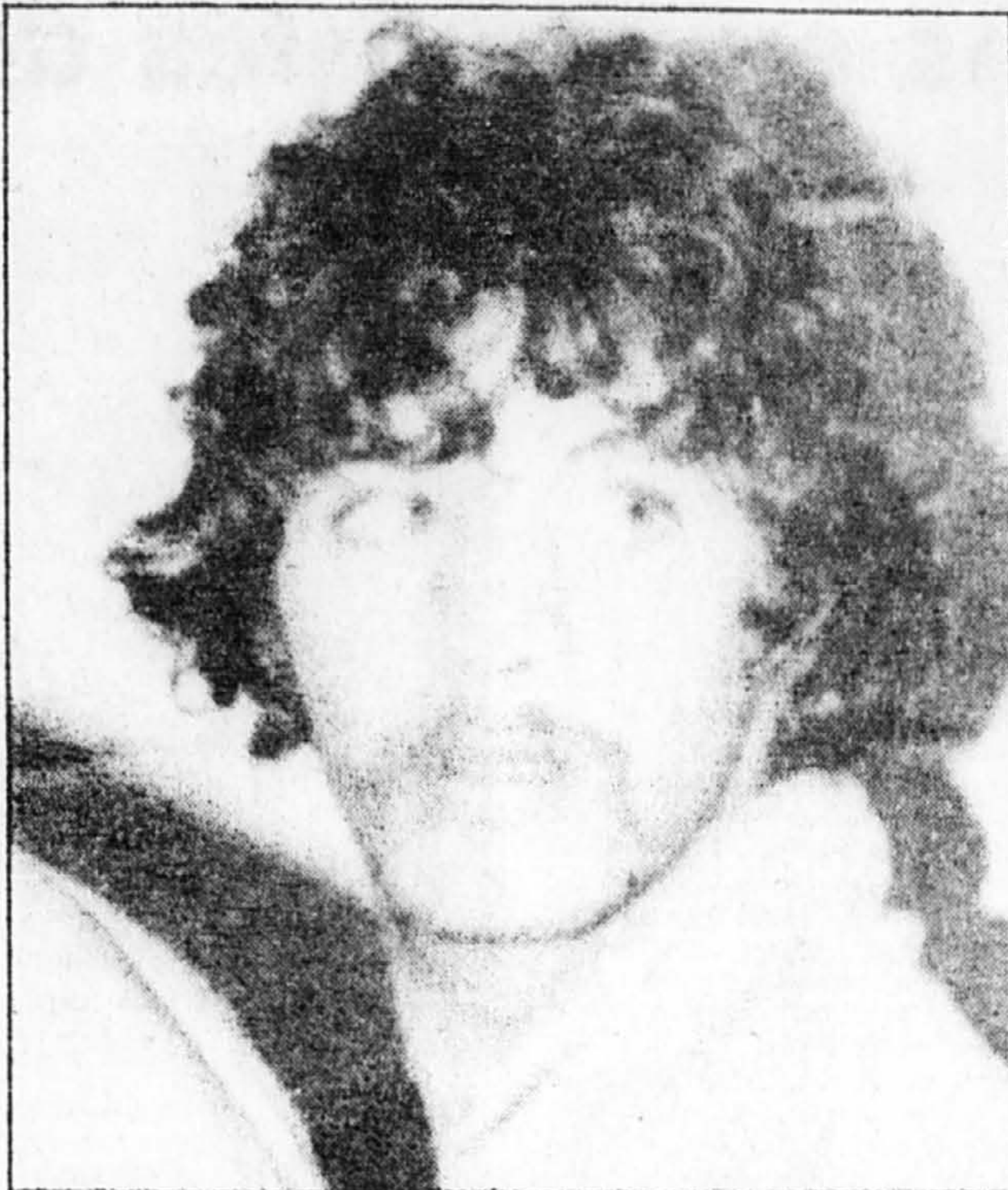
Le juge Claire L'Heureux-Dubé a ainsi accueilli les arguments présentés par Me Richard Brouillard, et a remis Daigle en liberté provisoire jusqu'à ce que la Cour d'appel se prononce sur le fond du litige.

Le 5 octobre, le guérisseur de Laval a été condamné à trois ans de détention.

## Jugement important

■ QUÉBEC (PC) — La ville de Québec vient d'être enjoindre de remettre à un conseiller municipal de l'opposition un document sur les coûts de la rénovation en 1980 du Colisée de Québec.

Dans un jugement rendu hier soir et qui fera jurisprudence, la Commission d'accès à l'information a ordonné aux autorités de la ville de remettre au conseiller municipal Pierre Mainy du Rassemblement populaire un document préparé à l'intention du maire Jean Pelletier par le vérificateur de la ville, M. Roger Lachance.



Dennis Ernest Colic n'a pas fini de comparaître.

telephoto PC

## MEURTRE DE L'AGENT PIERRE BEAULIEU

# Rien ne distingue Colic des autres accusés

■ Dennis Ernest Colic a formellement comparu, hier, sous deux accusations de meurtre: au premier degré pour ce qui est de l'agent Pierre Beaulieu, 38 ans; au deuxième en ce qui regarde le jeune Giovanni

### MARIO ROY

Delli Colli. La procédure a été très courte; l'accusé, vêtu d'un jeans et d'un blouson largement ouvert sur sa poitrine, est retourné aux cellules sans avoir eu à ouvrir la bouche.

Colic, 22 ans, de Woodstock, en Ontario, est le même type d'homme que l'on voit défiler à des centaines d'exemplaires tout au long de l'année dans la salle 3.07 du Palais de justice de Montréal, réservée aux comparutions. On n'a pas cru nécessaire, au moment

de l'emmener devant le juge Jean-Pierre Bonin, de renforcer les dispositifs de sécurité habituels.

Au nom de l'accusé, Me Alexandre Spagnoli a plaidé non coupable; l'enquête préliminaire a été fixée, pour la forme, au 18 octobre.

Mais le dossier pourrait évoluer beaucoup d'ici là.

Me Gerald Laffaye compte en effet éplucher dans les jours qui viennent les rapports de police qui lui seront soumis en ce qui concerne les événements entourant la fusillade de samedi dernier, à Montréal-Nord.

Colic pourrait être accusé de vol qualifié relativement à des actes posés au début d'octobre, à Montréal. Il pourrait aussi être confronté à une accusation de tentative de meurtre sur l'agent qui accompagnait le policier

abattu. Les circonstances de sa fuite en Ontario pourraient lui mériter des accusations de séquestration et d'enlèvement.

En ce qui concerne la tragique altercation de Montréal-Nord, la question qui se pose est de savoir si les coups de feu mortels ont été tirés de la main de Colic ou de celle de son compagnon. La Couronne se refuse pour l'instant à faire tout commentaire sur la preuve disponible, et les enquêteurs n'ont encore livré aucune information à ce sujet.

Enfin, on sait que Colic s'est rendu aux policiers, à Woodstock, après qu'une seconde fusillade eut coûté la vie à son compagnon, Daniel Belanger, 20 ans, et à un policier ontarien, Jack Ross, 56 ans; un autre policier a été blessé. Dans la province voisine, les procédures sont pour l'instant suspendues.

## LA CIRCULATION INTERROMPUE PENDANT TROIS HEURES À DORVAL

# 30 000 kg de glycol répandus sur la chaussée

■ La circulation automobile a été détournée durant plus de trois heures, vers 10 h 10 hier matin, aux abords du rond-point

de Dorval, à la suite du renversement d'un camion-citerne chargé de quelque 30 000 kg de diéthylène glycol polyester — pour la prépa-

ration entre autres d'antigel — qui se sont répandus sur la chaussée.

M. Christ Woodward, chauffeur

du camion, originaire d'Oakville, en Ontario, n'a pas été grièvement blessé, semble-t-il. Il a cependant été transporté à l'hôpital par Urgence-Santé.

C'est dans le virage de la voie de service, en provenance du boulevard Cardinal vers la route 520 (Côte-de-Liesse), que le lourd véhicule s'est renversé, fauchant sur son passage un mur de béton tout près de la gare de Dorval.

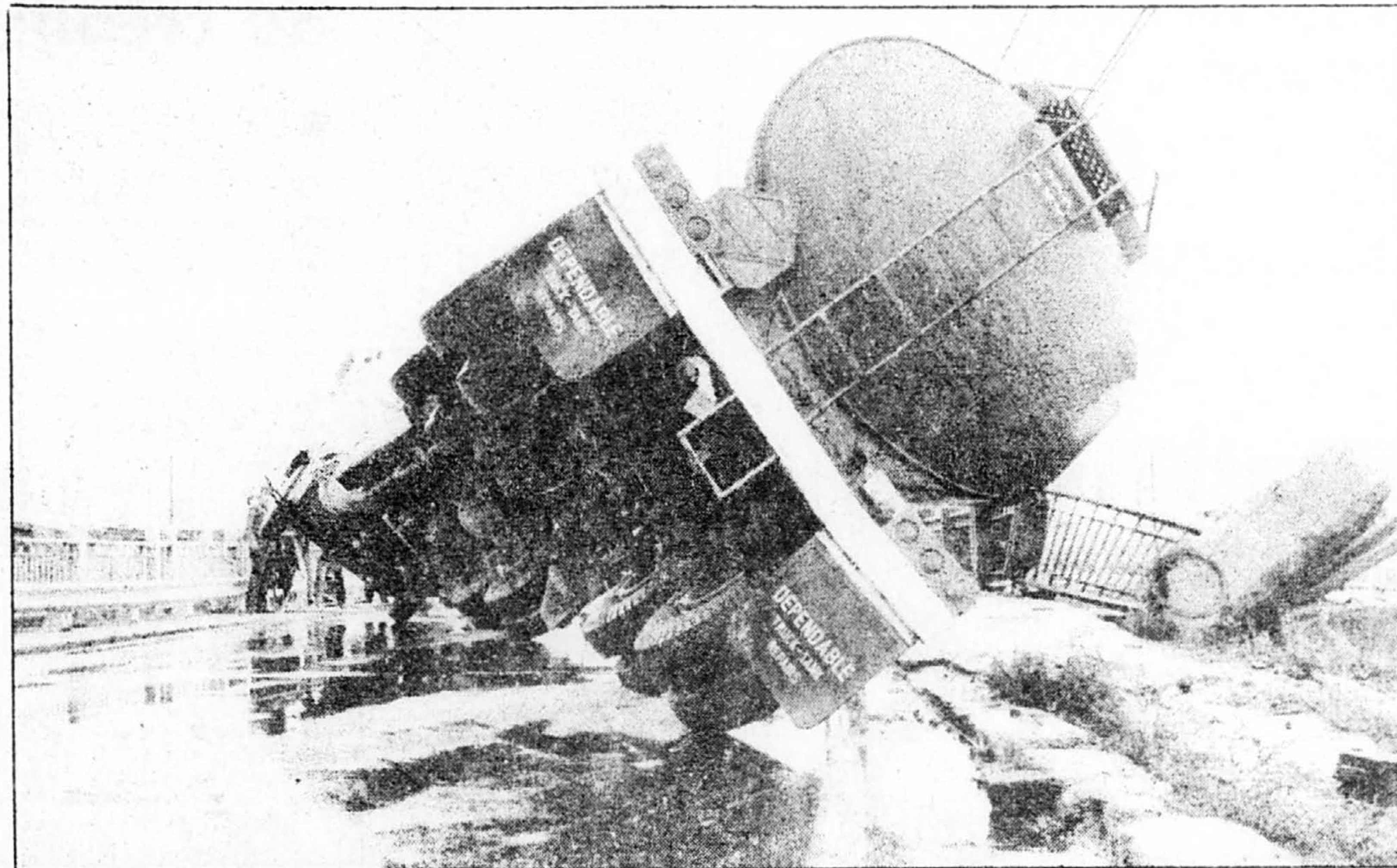
### GEORGES LAMON

Le chauffeur du camion loué de Ryder Truck Center, venait de prendre son chargement sur la 52<sup>e</sup> Avenue, à Lachine, et se rendait à la compagnie Mia Chemicals, une division de la Fiberglass Canada, à Guelph, en Ontario.

Plusieurs pompiers de Dorval ont été appelés sur les lieux de l'accident puisque, de prime abord, on pensait qu'il s'agissait d'un chargement d'acéthane, hautement dangereux.

Immédiatement après l'impact, le produit chimique s'est répandu sur la chaussée et dans les conduits souterrains de la compagnie de téléphone Bell, qui a dû dépêcher une équipe d'entretien sur les lieux pour remédier à la situation. De son côté, le ministère des Transports du Québec a également envoyé une équipe de nettoyage sur place pour tenter d'enlever, au moyen de sable et d'eau, cette matière visqueuse recouvrant la chaussée.

Les policiers de Dorval et ceux de la Sûreté du Québec (Montréal-Metro) ont eu fort à faire pour contenir et détourner la circulation automobile, notamment en direction de l'aéroport de Dorval.



C'est dans la courbe de la voie de service reliant le boulevard Cardinal à la route 520 (Côte-de-Liesse) que le camion-citerne a versé, répandant son contenu sur la chaussée. La photo a été prise pendant qu'on le remettait sur roues.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

## PRIS AVEC 33 TONNES DE MARIJUANA

# Le mauvais temps joue en faveur des marins d'un cargo

■ OTTAWA (PC) — L'équipage d'un cargo transportant de la marijuana ne saurait être condamné pour importation illégale de drogue seulement parce que le bateau s'est réfugié dans les eaux canadiennes à cause du mauvais temps et de bris mécaniques.

C'est ce qu'a statué, hier, la Cour suprême du Canada dans un jugement unanime rédigé par le juge-en-chef Brian Dickson.

La Cour a donc ordonné un nouveau procès au cours duquel les accusés pourront avoir recours à la défense de la nécessité s'ils peuvent prouver que le geste posé par l'équipage du navire était «involontaire et inévitable».

La cause provenait de l'échouage du cargo «Samarkanda» en Colombie-Britannique en 1979. Ce bateau, qui servait à la contrebande de drogue, devait transporter sa cargaison de 33 tonnes de marijuana — évaluée à \$6 millions — à un autre navire dans les eaux internationales au large de l'Alaska.

Des ennuis mécaniques et le mauvais temps ont forcé le navire à se réfugier dans la «No Name Bay», sur la côte ouest de

l'île de Vancouver où il fut repéré par les policiers.

Remontant jusqu'au philosophe grec Aristote, le juge Dickson affirme qu'on reconnaît depuis très longtemps que la force des circonstances fait parfois qu'il n'est «ni réaliste, ni juste d'attacher une responsabilité criminelle à des actes qui, à première vue, enfreignent la loi».

Mais le juge-en-chef affirme que la nécessité qu'invoquent les accusés n'est pas une justification, mais bien une excuse, c'est-à-dire la reconnaissance qu'il s'agissait d'un acte criminel, mais qu'en raison des circonstances, il ne devrait pas être attribué à son auteur.

De plus, le juge Dickson affirme qu'il faut, pour qu'un accusé puisse invoquer la nécessité pour se défendre, qu'il n'y ait pas eu moyen pour l'accusé de s'en sortir légalement.

«On ne saurait trop insister sur cette exigence qu'il n'y ait pas d'autre solution légale et raisonnable possible», écrit le juge-en-chef.

La cour rejette les prétentions de la couronne à l'effet que, lorsque l'état de nécessité est survenu,

les accusés étaient déjà en situation d'illegalité.

Tel n'est pas le cas, affirme le juge Dickson puisqu'ils se trouvaient en haute mer et qu'ils complotaient en vue d'importer de la marijuana aux États-Unis et non au Canada.

«Les accusés ne faisaient rien d'illégal en vertu du droit canadien lorsque l'état de nécessité est survenu», écrit le juge Dickson.

D'autre part, la cour rejette la seconde défense des accusés, à savoir que leur cargaison contenait une espèce différente de cannabis que celle qui est défendue par la loi.

Selon la cour, il faut se reporter à l'état des connaissances au moment où la loi sur les stupéfiants avait été adoptée. L'expression employée dans la loi couvrirait alors toutes les formes de cannabis.

Enfin, la cour ordonne la tenue d'un nouveau procès pour les accusés puisque, selon elle, le juge a commis une erreur en n'attirant pas l'attention du jury sur la pertinence d'éléments de preuve qui auraient indiqué un autre moyen d'agir.

## SELON LA COUR SUPRÊME

# Le témoignage de sa femme aurait été essentiel

■ OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a ordonné la tenue d'un nouveau procès pour un résident de l'Ontario, reconnu coupable du meurtre de sa belle-fille lors d'un procès où son épouse n'avait pas été admise à témoigner.

Dans un jugement unanime rédigé par le juge Antonio Lamer, la cour affirme que le magistrat président à ce procès a commis l'erreur d'admettre les témoignages qui corroboraient les explications de l'accusé.

Tout en reconnaissant cette erreur, la Cour d'appel de l'Ontario avait maintenu la sentence de culpabilité en affirmant que le témoignage de l'épouse, même s'il avait été admis en preuve, n'aurait causé aucune erreur judiciaire, vu la preuve accablante contre l'accusé.

L'une des preuves les plus incriminantes apportées par la couronne était le fait que l'accusé semblait connaître les cir-

constances de la mort de sa belle-fille, avant même que son cadavre ne soit retrouvé.

Le témoignage de son épouse aurait pu servir à expliquer cette situation.

Selon le juge Lamer, il faut tenir compte de l'ensemble de la preuve et de l'effet qu'aurait pu avoir l'élément de preuve exclu sur ce qui a été présenté aux jurés.

«Lorsque la preuve exclue revêt une certaine importance et aurait normalement pu avoir un effet sur le jury, même si l'on présume que les membres de cette cour auraient néanmoins rendu un verdict de culpabilité, je peux difficilement être convaincu que le jury aurait nécessairement été d'accord avec nous», écrit le juge Lamer.

D'autre part, la cour affirme que le juge de première instance aurait dû intervenir quand le procureur de la couronne avait affirmé qu'il était impossible de faire témoigner l'épouse de l'accusé.

EN PLUS ET EN MIEUX

DU MARDI  
AU SAMEDI

la presse

100 ans

LE CAHIER

# L'ÉCONOMIE

# Moreau réplique en réclamant une enquête policière sur les gestes de certains des ex-grévistes de la faim

■ QUEBEC — Le président de l'Office du crédit agricole suggère la tenue d'une enquête policière sur tous « les actes illégaux ou frauduleux, les menaces et les représailles » qu'auraient posés et exercées certains ex-grévistes de la faim de Saint-Cyrille et d'autres membres de la Cour des miracles et du Comité de survie des agriculteurs.

Témoignant sous serment hier devant la commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêches

**YVON LABERGE**  
de notre bureau de Québec

ries et de l'Alimentation, Camille Moreau a de plus demandé que soient rejetées comme non fon-

dées toutes les demandes des ex-grévistes de la faim.

Pour appuyer sa suggestion d'enquête policière, le président de l'Office soutient avoir en dossiers plusieurs éléments de preuve comme quoi « il s'exerce actuellement dans le milieu de certains adhérents à ces deux mouvements, un climat de menaces ou de terrorisme qui s'appa-

rente drôlement à celui de la petite mafia ».

Le président de l'Office ajoute que son organisme connaît des cas de dommages causés par représailles, d'individus ayant reçu des menaces. De même, soutient-il encore, les victimes de ces actes, menaces ou représailles n'osent pas témoigner ou porter plainte en justice, craignant ce qui pourrait leur arriver.

« De tels agissements, déclare M. Moreau, ont des répercussions néfastes pour l'ensemble de la classe agricole qui demeure foncièrement honnête et soucieuse de s'acquitter de ses obligations. »

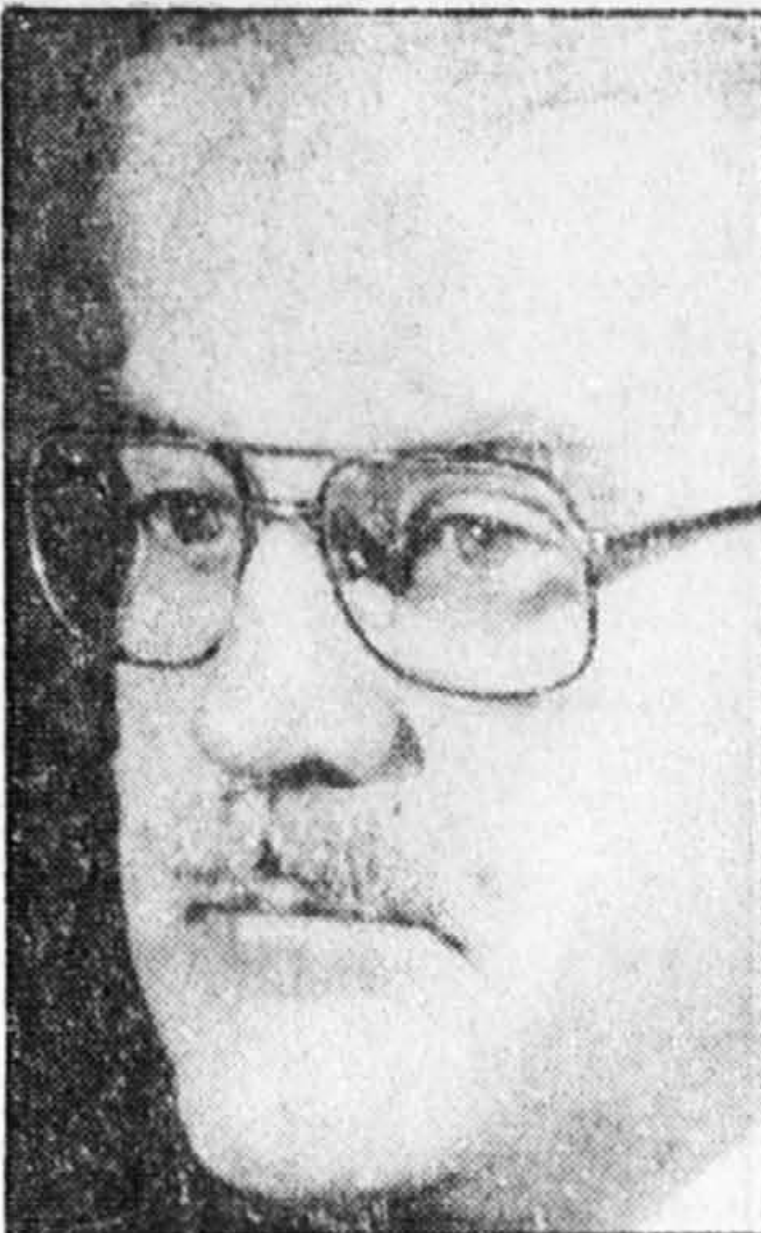
M. Moreau enchaîne en faisant la nomenclature d'actes qui auraient été commis, allant de la disparition de biens nantis en garantie de prêts à leur vente avec intention de frauder, jusqu'à l'occupation illégale d'immeubles vendus par shérif avec menaces de les incendier.

Quant aux demandes formulées hier par les ex-grévistes — tenue d'une commission d'enquête sur son administration, moratoire sur les saisies de biens agricoles, comité d'appel de révisions de dossiers et retrait de leurs dossiers des mains du président de l'Office —, M. Moreau les rejette du revers de la main et suggère aux membres de la commission parlementaire d'en faire autant.

Selon lui, si les demandes des grévistes sont acceptées, elles pourraient créer « un dangereux précédent et risqueraient de saper le climat de confiance qui doit exister entre prêteurs et emprunteurs ». Et par là, tout le système du crédit agricole.

Tout au long de son témoignage d'hier, le président de l'Office a répété à plusieurs occasions que les agriculteurs sont des gens qui paient bien leur dette et que d'investir dans l'agriculteur est un bon placement pour des institutions bancaires de toutes sortes.

Il a de plus indiqué que ce n'est qu'après avoir étudié toutes les avenues de compromis que l'Office intervient pour faire saisir biens et immeubles de la façon « la plus humaine et civilisée dans le respect des droits des intéressés ».



Camille Moreau, président de l'Office du crédit agricole. (téléphoto CP)

Interrogé à savoir s'il avait déjà menacé le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *La Terre de chez nous* de couper la publicité gouvernementale si ce journal ne lui donnait pas meilleure presse, le président de l'Office a nié.

Et le concours du plus bel homme de l'année 1975? Interroge le député libéral Yvon Picotte, Ca-

mille Moreau affirme que c'est le club social de l'Office qui a mené campagne et qu'en aucun moment, des employés de son organisme y ont travaillé pendant les heures de travail. « Pas un des deniers publics n'a servi à promouvoir ma candidature. Je suis prêt à le jurer », a dit M. Moreau.

Par ailleurs, pour le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Jacques Proulx, ce n'est pas une commission parlementaire qui pourra faire le point sur la situation de l'agriculture au Québec. Selon lui, le meilleur forum serait un sommet socio-économique dont il espère la convocation dans les plus courts délais.

Reconnaissant que tout n'est pas rose dans le secteur de l'agriculture, il demande — comme les ex-grévistes de la faim — la mise sur pied d'un comité de révision des dossiers des agriculteurs en difficultés financières et il affirme que les politiques agricoles du gouvernement doivent s'ajuster à la réalité présente.

Le président de l'UPA suggère de plus que l'Office assouplisse certaines de ses règles, notamment quand l'organisme gouvernemental cesse de verser sa subvention d'intérêt lorsqu'un producteur prend du retard ou cesse temporairement de verser le remboursement de son prêt.

## Garon se porte à la défense de l'Office du crédit agricole

■ QUEBEC — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fait entièrement confiance au président de l'Office du crédit agricole et, contrairement aux sept ex-grévistes de la faim de Saint-Cyrille, il n'a rien à redire du travail de Camille Moreau.

Selon Jean Garon, qui témoignait hier soir devant la commission parlementaire chargée d'étudier les dossiers des ex-grévistes, la feuille de route du président de l'Office et ses états de service en font l'un des cinq meilleurs fonctionnaires de son ministère. « C'est un travailleur dynamique et convaincu, a dit le ministre, et on ne peut rien lui reprocher de mal. M. Moreau est entré à l'Office en 1967 et en est devenu président en 1972; son mandat a été renouvelé en 1980. »

Par ailleurs, contrairement — encore une fois — aux ex-grévistes de la faim, le ministre Garon estime que l'agriculture se porte plutôt bien au Québec. Et surtout depuis les huit dernières années.

Citant de nombreux chiffres, le

ministre Garon soutient que les principaux secteurs de production ont connu des succès jamais égalés au Québec et que les objectifs d'autosuffisance sont en voie de réalisation.

Par ailleurs, le ministre se dit en accord avec l'Union des producteurs agricoles pour dire que l'outil le plus efficace pour traiter de la situation de l'agriculture et du crédit agricole est la convocation d'une conférence socio-économique. Cette conférence socio-économique, le ministre la promet pour le début de 1985, et elle devrait déboucher sur le refonte des lois du crédit agricole en une loi unique.

Il a une fois de plus — mais sans faire le procès des ex-grévistes — déploré la grève de la faim des sept ex-agriculteurs et rappelé que tous les efforts sont déployés pour éviter les faillites agricoles. Enfin, le ministre s'est dit favorable à la création, à l'Office, d'un comité d'appel de révision des dossiers des agriculteurs en difficultés, mais pas avant la refonte de la législation du crédit agricole.

## OTTAWA ET LA RECHERCHE Québec compte sur un rattrapage de \$200 millions

■ Le nouveau gouvernement conservateur doit réviser en profondeur la politique scientifique mise de l'avant par les Libéraux au cours des dernières années. Ottawa et Québec doivent réorienter de façon « radicale » leur rapports en ce domaine, « compte tenu de l'importance grandissante du développement scientifique et technologique pour l'avenir des sociétés et des nations ».

**PIERRE VINCENT**

Voilà le message qu'avait à livrer, hier soir, le ministre québécois de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, à son nouvel homologue à Ottawa, M. Thomas Ed. Siddon, alors qu'il était invité à prendre la parole devant les membres du Conseil des sciences du Canada.

Déplorant une fois de plus que la politique scientifique canadienne n'ait pas tenu compte, jusqu'à ce jour, « de la réalité interne d'un Canada fait de régions, et encore moins du caractère particulier du Québec, société distincte et foyer national d'un peuple distinct », M. Paquette propose un changement de cap au nouveau gouvernement conservateur. Un gouvernement qu'il voit « moins centralisateur et moins impérialiste face aux provinces » que celui de M. Trudeau.

Cette réorientation de la politique scientifique canadienne devrait s'articuler, selon lui, autour de trois axes majeurs :

■ D'abord, un rattrapage accéléré des fonds fédéraux au Québec, notamment en faisant porter la majeure partie de l'accroisse-

ment des dépenses en recherche et développement au Québec. Invité par LA PRESSE à préciser à combien il évalue ce rattrapage, M. Paquette répond que ce pourrait être, grosso modo, « environ \$200 millions » des maintenant.

■ Ensuite, par une meilleure harmonisation du développement du potentiel scientifique et technique du Québec, en implantant, entre autres, un guichet unique pour les programmes d'aide à l'entreprise.

■ Enfin, par un support fédéral sans équivoque à la politique scientifique nationale du Québec.

« Il est injustifiable, soutient le ministre Paquette, que le Fédéral consacre en moyenne 52 pour cent de ses subventions de recherche à l'Ontario, par rapport à 16 pour cent au Québec. » M. Paquette estime, en outre, que l'Ontario investit trois fois plus en recherche et développement en Ontario qu'au Québec. Il affirme également que les politiques fédérales actuelles ont pour conséquences de creuser un déficit annuel de 5 000 emplois en science et technologie au Québec.

« Si le Québec ne parvient pas à infléchir la tendance historique de concentrer en Ontario le développement de l'industrie électronique, poursuit-il, c'est l'ensemble des industriels québécois qui auront peine à trouver sur place les ressources humaines et les innovations requises pour maintenir leur caractère compétitif, ainsi que leur potentiel de développement. »

Les deux ministres doivent avoir une rencontre officielle à la fin de ce mois.

### Il est rare qu'on puisse louer un objet précieux

**L**es Jardins de l'Archipel sont certainement les appartements les plus luxueux en location à Montréal. Naturellement, les Jardins de l'Archipel offrent tous les services qu'on retrouve exclusivement dans les complexes résidentiels de cette catégorie (service de sécurité 24 heures sur 24, piscine intérieure, saunas, bain tourbillon, salle d'exercices, raquetball, tennis extérieur, salle de réceptions), sans oublier toutes les facilités de l'Île des Soeurs et sa proximité du travail, à cinq minutes du centre-ville.

Seulement soixante personnes peuvent encore profiter de ce privilège de louer aux Jardins de l'Archipel.

**APPARTEMENTS**

**LES JARDINS DE L'ARCHIPEL**

**Le bijou de Montréal.**

30, Berlioz Rive, Bureau 103  
Île des Soeurs, Montréal  
(514) 767-5363 — Téléc. 05-268729  
Visites sur rendez-vous seulement.

## Financement solide.

### Avec compétences.

Les **directeurs de comptes commerciaux** de la Banque Nationale: expertises multiples au service de votre entreprise.

La plus importante banque au Québec met à votre disposition, à travers son réseau, une équipe de directeurs de comptes commerciaux dont le seul but est de répondre à vos besoins de financement d'entreprise.

Ces experts sont formés pour analyser et satisfaire ces besoins. Ils connaissent aussi bien votre type d'entreprise que son environnement économique. Ils possèdent des compétences dans les différentes formes de financement traditionnel tel le crédit d'exploitation et le financement à moyen et long terme. De plus, leur expertise couvre différents domaines spécialisés comme le crédit-bail, la gestion de trésorerie et les services à l'import-export.

En plus de leurs compétences, nos directeurs de comptes commerciaux vous garantissent un service des plus rapides. En affaires, ça compte.

Venez rencontrer un de ces spécialistes à la succursale de la Banque Nationale de votre choix.

Les prêts commerciaux de la Banque Nationale, faites-en... **VOTRE FORCE.**

**VOTRE FORCE**

**BANQUE NATIONALE**

**DEPUIS 125 ANS**

# Le gouvernement Mulroney ne fermera pas les sociétés d'État déficitaires (Stevens)

■ OTTAWA — Même si les conservateurs ont dénoncé à plusieurs reprises l'utilisation des fonds publics pour soutenir des sociétés comme Canadair ou De Havilland, le gouvernement Mulroney n'entend pas mettre la clef dans ces firmes.

**GILBERT LAVOIE**  
de notre bureau d'Ottawa

« Nous serons réticents à fermer de telles sociétés en raison des problèmes économiques actuels et du fort taux de chômage », a déclaré à LA PRESSE le ministre de l'Expansion industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens.

Il a ajouté qu'il serait difficile de justifier de tels gestes en raison de leurs implications sur l'économie.

M. Stevens a toutefois ajouté

que ce constat rend encore plus nécessaire la vente d'une partie ou de la totalité des sociétés d'État au secteur privé pour en assurer la rentabilité.

Le ministre a évité d'être plus spécifique sur la philosophie du nouveau gouvernement à le sujet.

Ainsi, M. Stevens a dit que la possibilité de vendre la société Air Canada à des intérêts privés n'a pas encore été discutée au pays. On sait que le gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher se prépare à vendre la société aérienne BOAC à des intérêts privés.

« Je sais qu'au niveau de la direction de cette société, une telle décision gouvernementale serait la bienvenue », a-t-il néanmoins déclaré.

Dans le cas de Canadair, le ministre avait déclaré l'an dernier,

lorsqu'il était dans l'opposition, qu'aucune compagnie privée ne serait intéressée à se porter acquéreur d'une telle compagnie. Il explique maintenant que la situation serait différente aujourd'hui depuis que le gouvernement a accepté d'effacer toutes les dettes de la firme montréalaise.

« On parle maintenant d'une firme qui fait des profits. Il s'agit donc d'une société beaucoup plus facile à vendre. »

## Textiles

M. Stevens, qui a farouchement dénoncé l'aide gouvernementale aux industries déficitaires dans le passé, déclare maintenant qu'il n'y a pas de perdants et de gagnants dans le secteur industriel canadien.

Dans le domaine du textile par exemple, il accuse les libéraux d'avoir pris pour acquis la dispa-

rition graduelle de ce type d'industrie en raison de la compétition internationale.

M. Stevens n'est pas opposé en principe au maintien des quotas à l'importation pour protéger le textile canadien, mais il précise qu'un tel geste devrait être accompagné d'une politique à long terme moins incertaine de la part du gouvernement.

« L'une des bonnes choses faites par l'administration fédérale dans le passé a été la signature de lettres d'entente avec des compagnies comme Pratt & Whitney ou Bell Helicoptères les assurant des intentions gouvernementales pendant un certain nombre d'années », a-t-il déclaré.

Selon lui, il est possible de faire la même chose dans tous les secteurs d'activités et notamment dans le textile.

Le ministre entend rencontrer les dirigeants de ce secteur industriel pour leur demander ce qu'ils attendent du gouvernement.

« S'ils nous disent par exemple qu'ils veulent obtenir une meilleure pénétration du marché américain ou des ententes de fabrication avec les pays du tiers-monde, il nous appartiendra ensuite d'aller négocier des accords avec les pays concernés. »

M. Stevens parle d'accords similaires à celui du Pacte de l'auto avec les autres pays, dans plusieurs autres domaines industriels. « C'est le genre de discussions que j'aimerais avoir avec les patrons de l'industrie canadienne. S'ils me demandent alors des politiques pour bloquer l'accès au pays de produits du textile en provenance de pays avec lesquels nous ne pouvons

faire compétition, nous parlerons alors des quotas. Mais au lieu de leur donner une extension d'un an ou deux de ces quotas, je voudrais plutôt établir des politiques industrielles plus générales de quatre ou cinq ans. »

Selon lui, l'industriel a absolument besoin de telles politiques. Les compagnies peuvent vivre avec toutes les politiques à une exception près, l'incertitude, a-t-il expliqué.

M. Stevens affirme enfin que la grande erreur des libéraux a été leur obsession à l'endroit des investissements étrangers. Il révèle que le gouvernement précédent a refusé d'étudier des offres de participation de firmes allemandes ou japonaises dans le domaine des pêches, simplement parce qu'il ne s'agissait pas là d'intérêts canadiens.

Nous ne commettrons pas la même erreur, a-t-il conclu.

## Turner demande au Sénat de respecter la volonté populaire

■ OTTAWA — Le chef libéral, M. John Turner, a promis hier de diriger une opposition agressive et efficace aux Communes d'Ottawa, mais il a mis en garde les sénateurs libéraux, qui ont la majorité au Sénat, contre la tentation de bloquer les législations conservatrices dans le nouveau Parlement.

**GILBERT LAVOIE**  
de notre bureau d'Ottawa

« La Chambre des communes a la priorité et les sénateurs doivent comprendre que le parti au pouvoir a reçu un mandat très fort de l'électorat. Le Sénat doit être conscient de la réalité politique », a déclaré M. Turner à l'issue d'une rencontre de plusieurs heures avec les membres de son caucus parlementaire à Ottawa.

Le leader libéral a annoncé la formation de son cabinet-fantôme dont les membres auront la responsabilité de surveiller les décisions du gouvernement.

Comme il fallait s'y attendre, M. Jean Chrétien a demandé et obtenu les Affaires extérieures.

Compte tenu de leur importance numérique par rapport aux libéraux des autres provinces, les Québécois joueront encore une fois un rôle important dans la préparation des stratégies de l'opposition officielle.

Les principales responsabilités

vont aux députés suivants: Raymond Garneau (Conseil du Trésor), André Ouellet (Transport), Warren Allmand (Emploi), Don Johnston (Finances), Sheila Finestone (Condition féminine), Lucie Pépin (Immigration), Jean Lapierre (Commerce international), Marcel Prud'Homme (Communications) et Jean-Claude Malépart (Travaux publics).

Parmi les députés des autres provinces, les principales responsabilités sont allées à Lloyd Axworthy (Expansion industrielle régionale), Doug Frith (Santé), Robert Kaplan (Justice), Russ MacLellan (Énergie) et Len Hopkins (Défense).

M. Turner a fait valoir que ces nominations ne sont pas « coulées dans le béton » et qu'il ferait des modifications selon les circonstances et le travail des députés.

Interrogé sur la décision de M. Jean Chrétien de travailler à temps partiel pour un bureau d'avocats, il a admis ne pas avoir été consulté par le député de Saint-Maurice, mais il a dit avoir reçu l'assurance de M. Chrétien que le Parlement continuerait d'être sa priorité.

Le chef libéral s'est montré déterminé à assumer pleinement le leadership de son parti malgré la défaite du quatre septembre.

Il entend mener plusieurs activités de front au cours des mois à venir:

■ Des lundi prochain, il amorcera à Montréal une série de rencontres avec les dirigeants et les candidats défaits du parti dans toutes les provinces, pour faire le post-mortem de la campagne électorale et décider des actions à prendre pour rebâtir le PLC.

■ Le week-end prochain, il rencontrera l'exécutif national du parti à Vancouver pendant trois jours. Il consacrera notamment une demi-journée à scruter les finances du parti, qui aurait des dettes de deux ou trois millions de dollars, et le financement de la campagne électorale, qui aurait donné lieu à des dépenses scabreuses. Sur le premier sujet, M. Turner signale que les libéraux ont recueilli \$2 millions de moins que le NPD en souscriptions populaires en 1983, et il estime qu'il y a lieu de corriger les faiblesses à ce chapitre.

■ Le chef libéral promet par ailleurs de s'attaquer résolument à la relance du parti, de même qu'à celle des partis libéraux provinciaux. Il se dit disposé à faire campagne dans le cadre de la campagne électorale en cours en Nouvelle-Écosse, si on l'invite à le faire.

M. Turner promet en même temps d'être présent aux Communes. Il n'entend pas laisser les conservateurs jeter le blâme constamment sur les libéraux dans la justification de leurs politiques.

## Turner convaincu qu'une majorité de ses députés est opposée à la peine de mort

■ OTTAWA — Malgré les meurtres récents de policiers à Toronto et à Montréal, le chef libéral fédéral, M. John Turner, demeure persuadé que la majorité des députés de son parti sont opposés au rétablissement de la peine capitale.

M. Turner est donc opposé à la tenue d'un référendum ou d'un autre débat parlementaire sur le sujet.

Si le gouvernement décide de tenir un tel débat, comme l'a promis M. Mulroney, M. Turner estime que les députés devront alors se poser la question classique: « Ils devront décider si un membre du Parlement doit écouter sa conscience et ses convictions personnelles, ou les convictions de ses électeurs. »

Il s'agit là, a-t-il conclu, d'un débat très difficile.

## Quoi de neuf chez Aquascutum?

### POUR MONSIEUR

a) Trench coat réversible fabriqué pour nous en Finlande. Fourrure de loutre caramel d'un côté, popeline kaki de l'autre. 3100\$. b) Tricots importés à col roulé, en fil d'écosse fin. Neuf couleurs. 36\$.

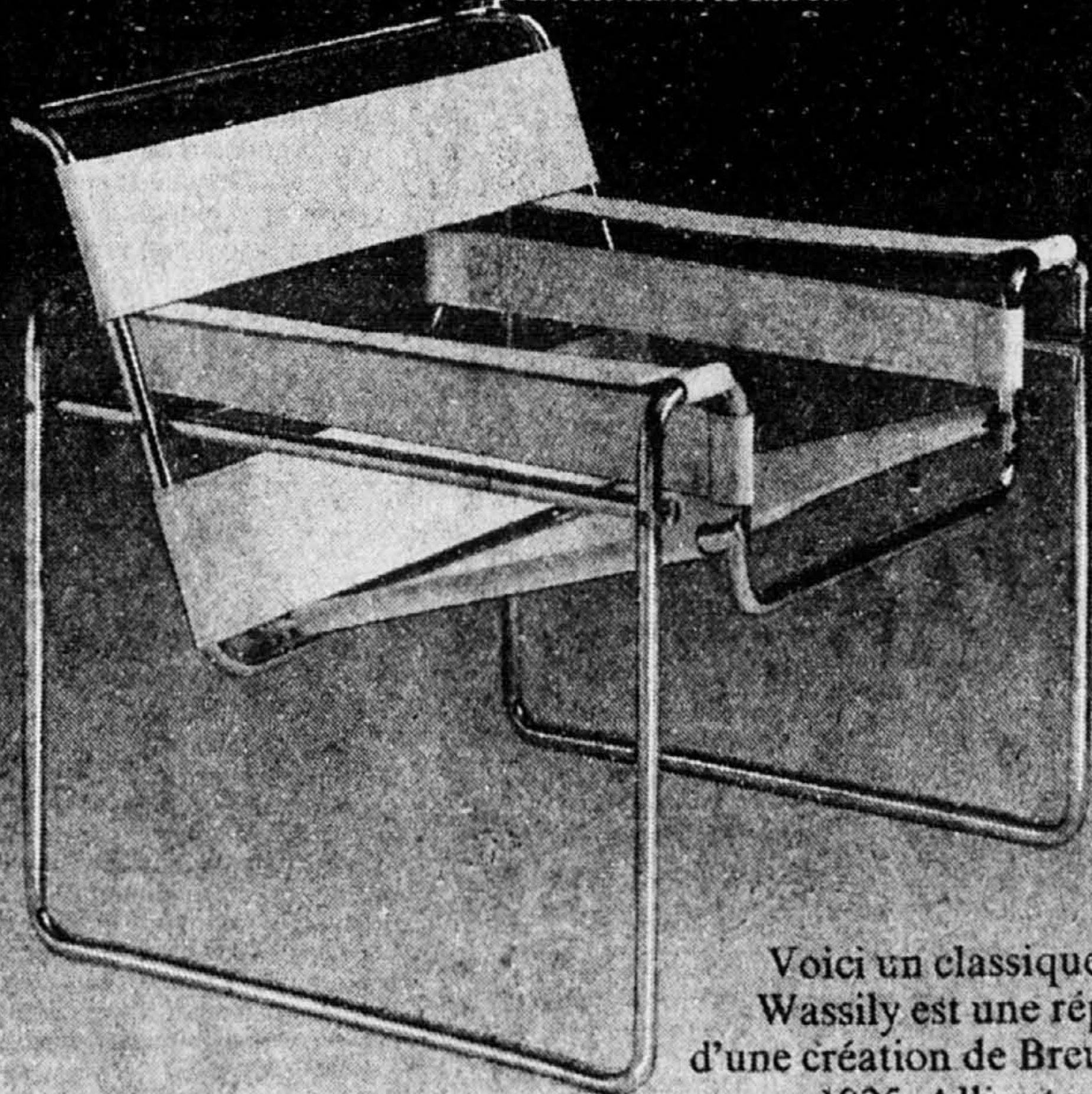
### POUR MADAME

a) Cinq nouveaux manteaux avec écharpe, en tweed irlandais épais. Tailles normales et petites tailles. À compter de 575\$. b) Nos chemisiers en coton "Rider" avec col droit, coulisse et cravate. Unis ou à petits carreaux. 70\$.

**Aquascutum**  
OF LONDON  
**PLACE VILLE MARIE**  
PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES

# ACHAT Spécial

Lorsque Domicil effectue un achat spécial les clients de Domicil peuvent aussi le faire...



Voici un classique, ce fauteuil Wassily est une réplique fidèle d'une création de Breuer conçu en 1925. Alliant un incroyable confort et un superbe design, Domicil vous l'offre pour 299\$.

S'offrir le summum  
**domicil**

Laval: 1520, boulevard Labelle (près du boulevard St-Martin) 688-2270  
Rive sud: 45, boul. Taschereau, Greenfield Park (jonction route 116) 465-9656

## INVITATION SPÉCIALE!

Le **SAMEDI 13 octobre**, de 9h30 à 5h

chez **Diplomate MUSIQUE**  
Présentation des  
**PIANOS HEINTZMAN**

Des rafraîchissements  
seront servis



**SPÉCIAL RABAIS sur place!**

**HAGOOD JOUE HEINTZMAN**

(Il a donné un spectacle le 28 septembre à la Place des Arts)  
« Quand vient le temps d'acheter un piano, soit comme investissement ou simplement dans le but de reproduire une excellente et riche qualité de musique, très peu de manufacturiers de pianos ont réussi à construire un piano semblable à HEINTZMAN. Le HEINTZMAN avec lequel j'ai grandi et les autres avec lesquels j'ai joué depuis » dit l'auteur-compositeur HAGOOD HARDY « partagent tous les qualités qui les distinguent des autres pianos. Le véritable et le GRAND HEINTZMAN se remarquent parmi les autres au niveau de la touche, de la tonalité, du son et du rendement. Que ce soit la ligne, le style ou le prix, ils partagent l'exclusivité des caractéristiques patentées, ce qui fait d'HEINTZMAN le standard par lequel les autres pianos se mesurent ».

**QUALITÉ — PRIX — SERVICE**  
Vente — Location neufs ou usagés

**Diplomate MUSIQUE 274-5413**  
311 est, rue Beaubien, Montréal

## L'Angleterre et le «défi marxiste»

La saison est riche en surprises. Pendant qu'un analyste très sérieux et très respecté nous apprend que «le président Mitterrand de France n'a jamais été socialiste de sa vie» (propos entendu à la radio de Toronto), les tories, réunis en congrès à Brighton, sous la houlette de Mme Thatcher, annoncent bravement qu'ils vont relever «le défi marxiste».

C'est le monde à l'envers! Des termes comme «marxisme», «léninisme», «communisme» sont par tradition réservés à l'Europe continentale, facilement suspecte d'hérésie. Mais l'Angleterre! L'étonnement est encore plus grand quand on constate que le «défi marxiste», dont parlent les conservateurs, ne provient pas de l'Allemagne de l'Est, de la Pologne ou de l'URSS, mais sourd de l'interminable grève des mineurs de charbon.

Les ouvriers des mines sont exsangues. On comprend aisément pourquoi quand on sait que la grève est entrée dans sa 30<sup>e</sup> semaine. Si bien qu'il est fait appel à la solidarité syndicale à travers l'Europe, pour l'envoi de convois de vires.

Les syndicalistes les plus militants, Arthur Scargill en tête, se sont battus comme des lions. Les accrochages avec la police ont été nombreux. Qui plus est, un dirigeant de la police a polémique avec le Labour, en disant que «sous un gouvernement travailliste, la tâche de la police deviendrait impossible». Ce qui a valu à cet «intervenant», pour parler comme les auteurs modernes, une sérieuse mise en garde.

La polémique s'est étendue quand des évêques se sont portés à la défense des mineurs. Le révérend Jenkins, évêque de Durham, a déclaré que «le gouvernement est indifférent à la pauvreté». Il a cru pouvoir ajouter qu'une «victoire sur les mineurs accroîtrait les troubles plutôt qu'elle ne les réduirait». Ce qui lui a valu une invitation de la part du ministre de l'Énergie à «étudier les faits plutôt que de se fonder sur la fiction». Les choses n'en sont pas restées là quand l'archevêque de Canterbury a pris indirectement la défense du révérend Jenkins, en déclarant que la nation a besoin d'un leadership qui soit un facteur d'union plutôt que de désunion. Mme Thatcher a dû prendre bonne note...

La Dame de Fer n'a jamais passé pour une fervente du syndicalisme. Son gouvernement a multiplié les entraves à la marche des syndicats. Pourquoi? Vraisemblablement dans la pensée que la force ouvrière ne devait jamais se substituer au pouvoir politique démocratiquement élu. Pas d'État dans l'État. Pas de substitution d'un pouvoir non élu à un pouvoir légitime.

Veut-elle détruire le mouvement syndical? Si tel était le cas, on comprendrait l'agitation extrême qui saisit certains leaders syndicaux (pas tous). Il faut réserver jugement sur ce point. Mais on en sait déjà assez pour comprendre que la menace «marxiste», contre laquelle le congrès de Brighton entend se prémunir, est la crainte d'un totalitarisme dont les syndicats les plus militants constitueraient le fer de lance.

Assez curieusement, ce n'est pas au congrès des conservateurs à Brighton, mais à celui des travaillistes à Blackpool, tenu quelques jours plus tôt, que la menace ou le défi s'est incarné avec le plus de réalisme. Le leader des mineurs, Arthur Scargill, qui a déjà donné maintes fois la preuve que ni la police ni les injonctions des tribunaux ne peuvent l'effaroucher, a bousculé le chef du Parti travailliste (Kinnock), a réussi à faire renverser par l'assemblée la plupart des orientations d'un chef soucieux de la démocratie et de ses règles au sein du Labour.

«Les masses anglaises se méfient toujours à la longue des promesses enchantées et des affrontements systématiques. C'est pourquoi, pendant plus d'un siècle, elles ont répondu non à Karl Marx, changé leur condition par la voie parlementaire plutôt que par la force, supprimé les injustices tout en préservant l'économie de marché.» Ce jugement de 1976 (René Dabernat, dans «Messieurs les Anglais», édit. Robert Laffont) est-il encore valide aujourd'hui?

Anarchie et syndicalisme peuvent donner un mélange explosif dans un pays où ceux qui combattent les grèves deviennent peu à peu aussi impopulaires que ceux qui les déclenchent. Les péripéties de la grève des mineurs et la montée du chômage sapent présentement la confiance en Margaret Thatcher.

Guy CORMIER

## L'opposition vire au négativisme

Les députés libéraux à Québec semblent davantage s'intéresser à des questions oiseuses qu'à la réforme du mode de scrutin. Sentant qu'ils ont le vent électoral en poupe, ils cherchent à dénigrer les efforts du gouvernement pour changer le système électoral. Ils devraient plutôt reconnaître la nécessité d'une réforme tout en rejetant un changement des règles à une date trop rapprochée des prochaines élections.

En 1983, l'Assemblée nationale chargeait le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté, et deux autres commissaires d'analyser différents modes de scrutin. Leur rapport arrivait à la conclusion qu'il est souhaitable d'introduire un élément de représentation proportionnelle dans le système québécois.

Alors que la commission parlementaire des institutions étudiait ce rapport, le député libéral Marc-Yvan Côté a sorti un document qui reproduit une conversation privée entre le directeur des élections et un de ses adjoints. Dans cette conversation, qui date de 1981, M. Pierre Côté exprime à titre personnel des doutes sur les avantages du système proportionnel.

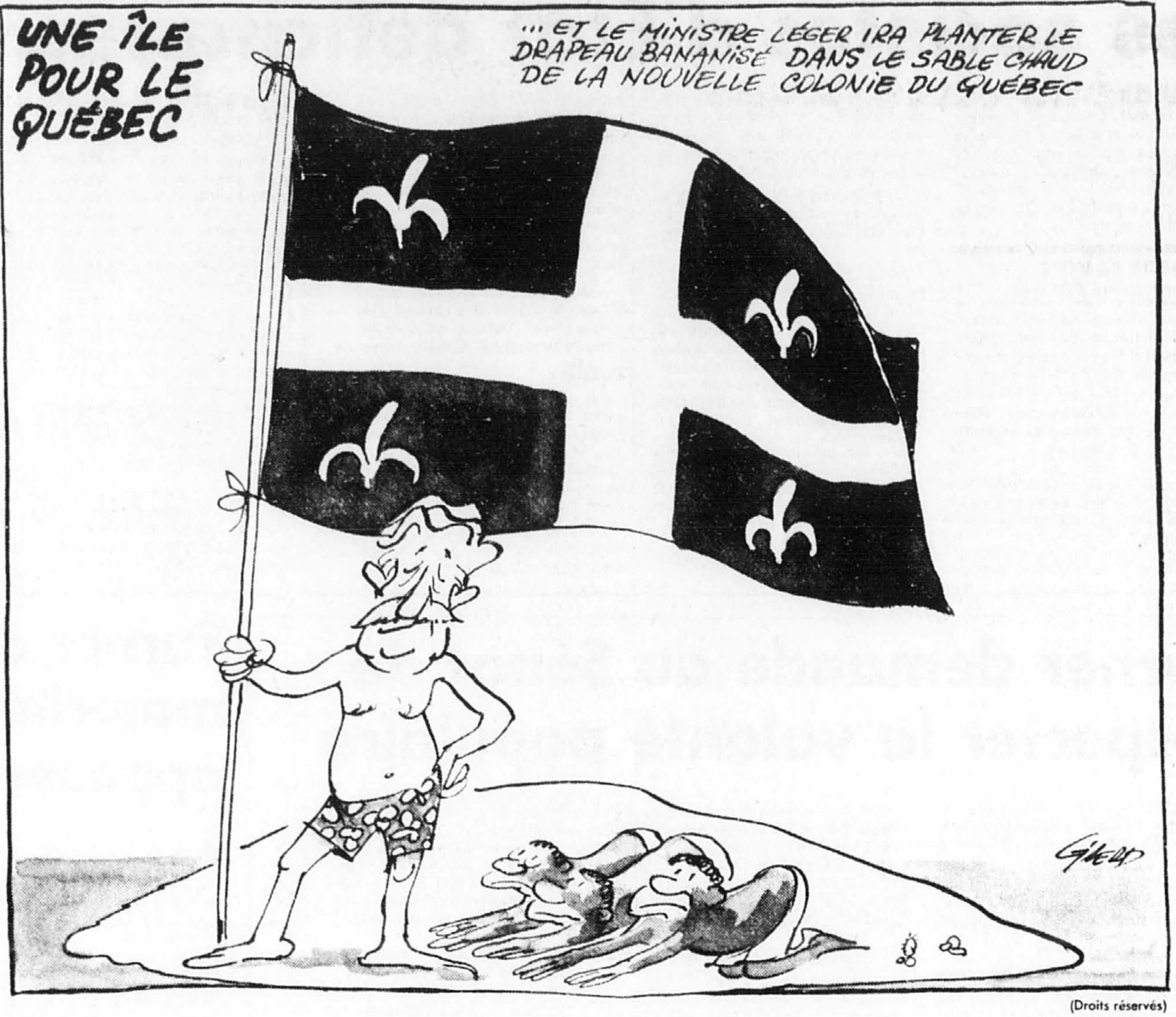
Les députés libéraux se basent sur cette conversation privée d'il y a plus de trois ans pour douter de la crédibilité du rapport que M. Pierre Côté défend devant la commission.

Les libéraux sont sans doute mécontents que le directeur des élections, à la suite de ses recherches, se prononce en faveur d'un système de représentation proportionnelle et apporte ainsi son soutien au gouvernement. En brouillant les cartes, ils oublient toutefois que M. Pierre Côté et le gouvernement proposent des systèmes très différents.

On a l'impression que les députés libéraux s'ennuient à suivre ce débat. Ainsi M. Réjean Doyon reproche au directeur des élections d'avoir passé huit jours en Allemagne pour y étudier le système électoral et seulement un jour en Angleterre. Il ignore peut-être que le système anglais a servi de modèle à celui que nous avons et qu'il est donc bien connu. En revanche, l'Allemagne, après un passé constitutionnel houleux, a développé un système proportionnel qui offre bien des avantages que l'on recherche au Québec. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet c'est que M. Pierre Côté utilise à bon escient son temps à l'étranger.

Il faut déplorer l'attitude totalement négative du Parti libéral à l'égard d'une réforme électorale. C'est un débat qui devrait être élevé au-dessus des intérêts partisans. Le gouvernement de M. Lévesque a tort de vouloir aller trop vite après avoir trop attendu. Mais l'opposition a le devoir de participer activement à l'élaboration d'un nouveau système tout en insistant sur un point: il n'est pas question de le faire entrer en vigueur avant les prochaines élections. Elle n'a pas le droit d'escamoter le débat.

Frédéric WAGNIÈRE



(Droits réservés)



Jacques Dufresne

## La peine de mort

(Collaboration spéciale)

Quelques heures après avoir été victime d'un cambriolage, on est prêt à réclamer la peine de mort pour un simple voleur: quelques jours plus tard on se contenterait de l'emprisonnement à vie; au bout de quelques mois on se rend aux arguments d'un ami qui est demeuré persuadé que rares sont les époques où il y a eu si peu de crimes que dans la nôtre. Il en reste toutefois un petit quelque chose, qui s'ajoute à celui du voisin, se repand et s'enflamme à la moindre étincelle.

Voilà pourquoi le débat sur la peine de mort vient d'être relancé par l'assassinat de deux policiers. Il doit se poursuivre. S'il est bien mené il nous dispensera peut-être de recourir à un référendum qu'on ne peut souhaiter, sur une pareille question, où le verdict majoritaire est difficilement compatible avec la modération et les nuances requises. On voit souvent des foules immenses aux exécutions. C'est presque toujours une personne seule, un roi ou un président, qui accorde la grâce. Il y a là une précieuse indication sur les tendances respectives des foules, et des individus qui sont obligés par leur charge de prendre de l'altitude.

Certains partisans du référendum diront, bien sûr, qu'on connaît d'avance l'aboutissement d'un débat qui serait, selon eux, forcément dominé par

des intellectuels en majorité favorables au statu quo.

Tout n'est peut-être plus aussi contrasté et c'est ce qui permet de croire qu'un vrai débat est possible. Il y a un bon moment que les policiers ont cessé d'être intimidés par les criminologues pour l'excellente raison qu'ils sont eux-mêmes criminologues, en nombre croissant.

On sait d'autre part que le dogme sur lequel s'appuient les partisans du statu quo, le déterminisme social, a été quelque peu ébranlé ces dernières années, notamment par des criminels qui ont réclamé la mort pour prouver qu'ils étaient des hommes normaux, c'est-à-dire libres, au moment de leur crime.

On aura deviné par ces remarques qu'on ne peut pas séparer la peine de mort, ni son abolition, des constellations d'idées différentes auxquelles elles appartiennent. Et on comprendra que, pour pouvoir poser les questions fondamentales, il faille rappeler des choses connues au sujet de ces constellations.

La raison de la peine de mort était au cœur de la foi chrétienne. Elle était donnée dès la troisième question du petit catéchisme: «Comment notre âme ressemble-t-elle à Dieu? Rép: «En ce qu'elle est un esprit qui ne mourra jamais et qu'elle est douée d'une intelligence et d'une volonté libre.» Au Moyen-Âge on poussait si

loin cette foi dans la liberté qu'on l'attribuait parfois aux animaux. Certains d'entre eux, des cochons notamment, pouvaient subir un procès et être ensuite brûlés sur la place publique.

Ce qu'il faut surtout retenir à propos des hommes d'alors, c'est qu'on croyait si fermement à l'immortalité de leur âme que c'est d'abord pour donner à cette dernière une ultime chance de mériter le paradis qu'on condamnait à mort le corps auquel elle était associée. On espérait que, placé devant un châtiment équivalant au crime qu'il venait de commettre, le criminel soit amené à se réconcilier avec Dieu, avec ses semblables et avec sa conscience. Ce qui se produisait d'ailleurs fréquemment.

Pour les esprits «libres» du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'était là, précisément, le Moyen-Âge, au sens péjoratif du terme. Peu à peu s'imposa l'idée que l'homme n'était pas aussi libre que l'Eglise l'avait toujours prétendu. «L'homme», déclara Rousseau, est né libre, mais il est partout dans les fers.» En d'autres termes, la nature l'a fait bon, mais la société peut très bien en faire un criminel. Depuis lors, des milliers d'études ont démontré qu'il y avait corrélation entre la prédisposition au crime et le malheur d'origine sociale. On devait logiquement en venir à remplacer la peine de mort, destinée d'abord à réconcilier l'âme

avec Dieu, par une réhabilitation destinée à réinsérer le criminel dans la société.

Ce qui remet tout en cause aujourd'hui c'est que les pires crimes sont souvent commis par des prisonniers théoriquement réhabilités, puisqu'ils ont été libérés. Dans la stricte perspective humanitariste, c'est effectivement assez gênant. Il n'y a qu'une solution: accroître la qualité et les coûts de l'aide sociale et psychologique aux prisonniers, sans être tout à fait sûr d'en accroître l'efficacité.

Beaucoup de gens sont toutefois persuadés à l'avance de la vanité d'un tel effort supplémentaire et ils réclament pour cette raison la peine de mort. Le font-ils avec l'espoir de pouvoir reconstituer un contexte semblable ou analogue à celui de la chrétienté traditionnelle? Le font-ils par simple besoin de sécurité, pour se débarrasser d'individus n'ayant à leurs yeux ni âme digne d'être sauvée ni personnalité digne d'être réhabilitée? Si nous leur donnions raison dans ce dernier cas, nous serions la première génération d'hommes à ne même pas éprouver le besoin d'adoucir ou de justifier d'une quelconque façon le processus de sélection naturelle.

Suffirait-il de réaffirmer que l'homme est libre et que le respect de sa dignité exige qu'on lui fasse assumer la conséquence de ses crimes par des châtiments de même ordre?

## REVUE DE PRESSE

### La loi, les tueurs et la police

Le chapelet de meurtres d'agents de police qui a marqué le week-end de l'Action de Grâce illustre de manière dramatique les risques terribles que courent les policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les tueries de Montréal, Woodstock et Markham devraient inciter les services de police et le public qu'ils desservent à poursuivre leurs efforts en vue de trouver de l'équipement et des méthodes aptes à réduire les dangers qu'ils courent en tentant d'appréhender des criminels.

Immanquablement, à chaque fois qu'un officier de police est tué, on renouvelle le plaidoyer en faveur du rétablissement de la peine capitale. Mais le constable William Grant, de la police régionale de York, n'aurait pas été plus en sécurité et son assassin n'aurait pas été plus sévèrement puni si le code criminel canadien avait pré-

vu la pendaison des meurtriers d'agents de police. L'agent Grant a été tué dans son propre véhicule par un jeune homme qui s'est ensuite enlevé la vie à l'aide de l'arme de sa victime. La possibilité ou même la certitude de la pendaison n'ont pas le pouvoir de dissuader, ni de rendre justice, dans le cas de celui qui se suicide. Au moment où les collègues du policier Grant pleurent sa mort et s'efforcent de rendre leurs conditions de travail plus sûres, ils ne peuvent mettre tous leurs espoirs dans le rétablissement de la peine de mort.

De toute évidence, une fois qu'un bandit a tué un premier officier, il n'y aurait aucune raison pour lui de s'arrêter là, dans un système qui recommanderait la pendaison des meurtriers de représentants des forces de l'ordre. Les victimes de la tragédie qui a débuté à Montréal par un banal vol de voiture pour se conclure par la mort de quatre personnes, dont deux policiers, à Woodstock, en Ontario, affaiblit la thèse préconisant une loi pour les tueurs d'agents de police et une autre pour ceux qui assassinent des civils.

Le tueur embusqué dans la maison de Woodstock avait au moins une raison de se rendre sans résis-

ter: la loi canadienne comporte une clause prévoyant une peine maximale de 25 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle pour meurtre prémédité. Si le malfaiteur avait été passible de pendaison, les membres des forces de l'ordre qui l'assiégeaient n'auraient disposé d'aucun argument de négociation et auraient couru de bien plus graves dangers...

Les policiers méritent que les Canadiens ne limitent ni leurs efforts ni les dépenses nécessaires en vue de trouver des méthodes plus sûres d'interpellation des voleurs de voitures, de mener des poursuites en automobile ou de diriger un siège de façon à enrayer le carnage, ou du moins à le réduire considérablement. La colère et les efforts de la population seraient mieux employés à aider les policiers à accomplir leurs tâches plutôt que de les gaspiller à la poursuite de cette fausse solution que constituerait le retour de la potence.

Winnipeg Free Press

### Habilité

Le premier ministre Brian Mulroney a fait montre d'adres-

se et de ténacité politiques dans sa manière de traiter le «grand ménage» tant attendu de la fonction publique.

S'adressant aux mandarins d'Ottawa, il a — à juste titre — établi une distinction très nette entre les titulaires de postes nommés pour leur allégeance libérale, qui vont presque certainement être mis à la porte et l'ensemble des professionnels de premier plan dont les conseils et l'expérience sont essentiels au succès de son gouvernement.

D'un seul coup, il a réussi à faire passer un double message d'inflexibilité et d'équité.

Aux libéraux nommés aux sociétés de la Couronne, commissions et conseils d'administration divers en guise de paiement pour services rendus au parti, il déclare qu'ils pourraient bien perdre leur poste. Aux hauts fonctionnaires, il fait savoir qu'il n'y aura pas de purge et que ceux qui ont servi le pays de façon désintéressée et compétente n'ont rien à craindre...

C'est ce qu'il fallait pour rassurer l'authentique fonctionnaire et faire taire les rumeurs... (Calgary Herald)

## Des taxes foncières jugées excessives

Monsieur Jacques Parizeau  
Ministre des Finances

Malgré les politiques d'habitation banlieusardes qu'ont développées les gouvernements depuis une vingtaine d'années, certains citoyens par goût ou par souci d'épargner à la collectivité les frais élevés du développement péri-urbain, ont décidé de vivre en logements multiples dans les zones urbaines déjà développées.

Pour beaucoup d'entre eux «vivre en ville» ne devait toutefois pas signifier demeurer locataire; ce qu'ils durent s'astreindre à être, compte tenu de la loi sur la conciliation entre propriétaire et locataire. Cette loi défend encore aujourd'hui à un locataire d'acheter son propre logement sans devoir acheter aussi tous les autres logements de l'immeuble et partager de force certains risques financiers importants avec n'importe qui s'il décide d'acheter conjointement l'immeuble en question.

Malgré certains préjudices liés à la responsabilité commune de l'hypothèque conjointe, certains avant-gardistes ont risqué l'association et sont devenus propriétaires indivis d'un immeuble. Pour la plupart d'entre eux, cette étape ne devait durer que le temps nécessaire à l'obtention des conditions suffisantes pour réaliser la division de l'immeuble c'est-à-dire faire en sorte que chaque logement soit habité par un propriétaire; créneau unique de division.

Pour ces pionniers du condominium québécois, une fois la division réalisée, les problèmes se trouvent loin d'être terminés puisqu'à peine le statut modifié et les factures de l'arpenteur et du notaire acquittées, les gouvernements municipaux et scolaires se présentent et réclament pour le même immeuble à grand renfort d'explication «dogmatiques et technocratiques» le double, et voire même le triple, des taxes foncières jusqu'alors payées par l'ensemble des copropriétaires.

Comment peut-on admettre qu'un changement de statut juridique justifie les municipalités à multiplier de la sorte et ce au cours d'une même nuit, le compte de taxe associé à un immeuble? N'est-ce pas insensé quand on songe que le niveau des taxes d'un immeuble adjoint identique demeure inchangé? Est-ce là prétendre établir une adéquation entre

les taxes demandées et les services offerts?

Ainsi à titre d'exemple, je vous présente le cas qui motive cette lettre.

Dans la ville de Québec, quartier Montcalm, où le rôle d'évaluation pour 1983 est établi à 99% de la valeur marchande, la ville de Québec, via son mandataire qu'est la Communauté urbaine de Québec, établissait à 62 500\$ la valeur imposable de l'immeuble que j'habite, un triplex formé de 3 logements identiques situé au 1119-1125 des Laurentides. Ce même organisme, au 1er janvier 1984, une fois l'immeuble divisé en trois, établissait à 59 200\$ la valeur imposable de mon seul logement et ce, pour une évaluation à 95% de la valeur marchande. La même surprise attendait les deux autres propriétaires.

Ainsi pour 1984, on me réclame au titre des taxes foncières 2018\$ pour mon seul logement alors que le compte de taxes de l'année précédente pour l'ensemble de l'immeuble se chiffrait à 2 400\$.

Vous conviendrez que pour un simple citoyen, qui a choisi de ne pas se prévaloir des avantages offerts à ceux qui résident en périphérie, qui a renoncé à un type d'habitation traditionnelle très coûteux pour la collectivité (réseau autoroutier, etc.) et qui a opté pour le condominium en zone urbaine, je me vois frappé de tous les maux et je sens se poser sur moi la main avide du trésorier municipal en manque de subvention.

Dans l'attente impatiente d'une réponse du ministre responsable de la réforme de la fiscalité municipale je devrai m'offrir le luxe d'une certaine facturation supplémentaire!

Sans toutefois prétendre régler des problèmes fort complexes par des règles très simples, il me semble que pour éviter la répétition de comportements aussi abusifs de la part de nos organismes publics, il suffirait de plafonner à 10% par année les augmentations de la valeur imposable suite à une division du type dont il est question dans cette lettre. Une règle aussi simple préviendrait de tels abus et permettrait à la municipalité d'atteindre dans un délai raisonnable une assiette fiscale intégrale. Resterait à cette dernière de juger si cette assiette fiscale lui permet d'atteindre le niveau d'équité désiré.

Jacques BOISVERT  
Québec

## L'érotisme à Dorval

Monsieur Peter Yeomans  
Maire de Dorval

Nous apprenons par les journaux l'adoption d'un règlement visant à concentrer dans le parc industriel, les établissements et commerces dont les activités ou produits sont axés sur l'érotisme.

Nous tenons à vous manifester notre opposition à l'adoption d'un tel règlement parce qu'il aurait probablement des effets contraires à ceux que vous recherchez.

En concentrant les sex shops, les salons de massage, de bronzage, etc. dans un même quartier vous assainissez les autres quartiers de la ville, mais le quartier désigné devient un lieu qui fait la promotion de ce que vous cherchez à éliminer ailleurs. Un quartier, où les femmes sont moins en sécurité, où leur exploitation est un commerce comme les autres.

Quant à votre intention de mettre les cliniques d'avortement au même niveau que les établissements où les femmes sont traitées comme des objets sexuels, il s'agit là d'une mesure qui ne peut trouver aucune explication raisonnable. Ce n'est pas aux autorités municipales qu'il appartient de décider si les femmes doivent se faire avorter dans les hôpitaux et votre tentative pour les forcer à ne pas aller dans les cliniques n'est pas respectueuse de leurs choix personnels.

Nous croyons fermement qu'il faut combattre la pornographie et ne pas permettre l'étalage d'une littérature que nous estimons dégradante envers les femmes. Mais la création d'un quartier où aux autres commerces on ajoute celui des corps des femmes ne peut que desservir nos intérêts. Nous croyons aussi que les gens d'affaires et administrateurs dans les entreprises sont situés dans ce parc industriel ressentiront les effets négatifs de la présence de l'industrie du sexe à leur côté; celle-ci entraînera des heures de lunch prolongées, des excès d'alcool et diverses rivalités qui ne faciliteront pas le rendement et la productivité.

Nous vous invitons donc, Monsieur le Maire, à réviser votre décision et à ne pas procéder à l'adoption du règlement.

Cette intervention est soutenue par les groupes de femmes membres du Comité ad hoc sur l'étalage du matériel pornographique qui ont entrepris des démarches auprès de la Ville de Montréal. Une liste peut vous être fournie sur demande.

Marie-Hélène Boyle  
au nom des groupes  
du Comité ad hoc  
Conseil consultatif  
canadien de la  
situation de la femme

## Un film qui les déçoit

Le samedi 22 septembre, après avoir consulté la rubrique (Avez-vous vu?) dans LA PRESSE, nous sommes allés au cinéma Laval 4 voir La Femme publique. Je vous ferai remarquer que nous nous sommes fait avoir, car un pareil navet devrait être banni de notre pays. Le temps de la présentation, il y a au moins 25 personnes qui ont quitté la salle en maugréant contre le film et contre le cinéma Laval.

Quand on pense que nous économisons des sous pour nous payer un peu de distraction en fin de semaine et qu'on se retrouve en face d'un pareil spectacle, c'est dégoûtant et je trouve cela scandaleux de votre part.

D'autre part, je considère que l'appréciation que LA PRESSE en a fait, est erronée. Quant au cinéma Laval, en présentant de pareille stupidité, il se prépare à perdre sa clientèle.

Je ne comprends pas pourquoi on va chercher ailleurs des choses aussi mauvaises, et dire qu'il y en a encore qui osent critiquer destructivement nos films québécois.

A l'avenir nous serons plus astucieux quant au choix des films ainsi que des salles qui les présentent; il va de soi que nous serons plus prudents au sujet des appréciations et des chroniques de journaux.

Laurent Mathieu  
Rosemère

## Explication

Mme Lysiane Gagnon

Je suis un des artisans de «Défis» le magazine du Parti québécois. Or, quelle ne fut pas ma stupeur lorsque dans votre article intitulé «L'aile provinciale du P.C.», je lus «Fait sans précédent, c'est au chef d'un autre parti, à Brian Mulroney pour ne pas le nommer, que le magazine du PQ offre sa «une», lui rendant hommage avec une flatteuse photo-couleur».

Voyons, madame Gagnon, ce n'est pas sérieux! Si nous avons mis la photo de monsieur Mulroney en première page, ce n'est pas pour lui rendre hommage mais parce que son élection constitue l'événement politique majeur de ces derniers temps. D'ailleurs, les articles qui couvrent cette élection ne me semblent pas plus élogieux qu'il faut à l'égard du chef conservateur.

Si le magazine Défis avait fait un article ou un dossier sur le Chili, avec la photo d'Augusto Pinochet en première page, faudrait-il en conclure que le Parti québécois rend hommage au dictateur chilien?

Daniel Gomez  
Membre du comité de rédaction

## Une décision du Conseil de presse

En mars dernier, le Conseil de presse du Québec rendait une décision dans une affaire dont l'avait saisi un lecteur de LA PRESSE. Cette décision du Conseil, dans l'ensemble défavorable au journal, aurait normalement dû paraître dans nos colonnes, suivant l'usage que nous avons observé depuis la création du Conseil. Pour réparer cette inadvertance, nous publions ce matin le texte d'une décision rendue le 15 mars 1984, sous forme d'une lettre adressée à M. R.H. Ferahian, domicilié à Westmount.

M.R.

M. R.H. Ferahian — c. La Presse  
Monsieur,

Le Conseil de presse a terminé l'étude de la plainte que vous portiez contre le quotidien La Presse auquel vous reprochiez son manque de diligence à informer le public sur l'accident survenu à la centrale nucléaire de Pickering le 1er août 1983.

Contrairement à certains autres quotidiens qui, des le 3 août publiaient les dépêches de La Presse canadienne sur la fuite d'eau lourde qui devait constituer le pire accident de l'histoire des réacteurs CANDU, La Presse n'en informait ses lecteurs que le 9 suivant dans un article intitulé «Un réacteur remis en marche aujourd'hui» où elle ne signalait la gravité de la situation qu'au dernier paragraphe. Ce n'est que le 12 août que La Presse reconnaissait toute l'importance de l'incident dans un editorial, encore que sous un titre, «Les leçons d'un accident «banal» qui en diminuait l'ampleur.

Vous reprochiez enfin à La Presse de ne pas avoir publié, entre-temps, la lettre de protestation que vous lui adressiez le 7 août 1983.

L'éditeur adjoint de La Presse, monsieur Michel Roy, considérait que son journal avait rapporté l'événement de façon correcte. L'importance donnée à la nouvelle et le moment choisi pour la publier

étaient en outre, selon lui, questions d'appréciation personnelle.

Quant à votre lettre, monsieur Roy informait le Conseil que La Presse ne publie pas de lettres en anglais et que la traduction française que vous lui aviez proposée était «impubliable, déficiente au point de ne pas même rendre justice au texte original».

Dans votre réplique vous indiquiez que l'argument «d'appréciation personnelle» invoqué par La Presse vous semblait sujet à caution vu l'importance de l'événement. En outre, votre lettre de protestation était brève et sa version française aurait pu être facilement corrigée à La Presse. Ce journal aurait même pu en publier le texte anglais comme il l'a déjà fait, dans le passé, quoique rarement.

Après étude de ce dossier, le Conseil en est arrivé aux conclusions suivantes:

L'attention que décide de porter un organe d'information à un sujet particulier relève de son jugement rédactionnel. Le choix et l'importance du sujet, de même que la façon de le traiter lui appartiennent en propre.

Dans le cas présent, La Presse a fait un usage légitime de sa discrétion et de son jugement rédactionnel.

En ce qui a trait à la non-publication de votre lettre de protestation, le Conseil rappelle que nul ne peut prétendre avoir accès de plein droit à la tribune réservée aux lecteurs d'un journal. La publication des lettres ouvertes et leur mise en pages relèvent de la responsabilité et du jugement rédactionnels des organes d'information. En l'occurrence toutefois les raisons invoquées par l'éditeur adjoint du journal pour ne pas publier votre lettre sont peu convaincantes, les journaux prenant souvent le soin «d'éditer» les lettres ouvertes qu'ils publient.

Le Secrétaire général  
Me Jean BAILLARGEON

## Le débat Reagan-Mondale: un rituel

Le débat télévisé entre le président-candidat Ronald Reagan et le candidat démocrate Walter Mondale s'inscrit dans l'ordre d'un rituel vieux d'une vingtaine d'années.

En effet, ce procédé qui s'implique dans la démarche électorale a pour but principal de convaincre les indécis et d'une certaine façon, cimente les derniers efforts des candidats à la présidence. De John F. Kennedy à Ronald Reagan, le peuple américain a assisté à plusieurs débats télévisés entre les candidats. Certains plus excitants que d'autres. Mais celui d'hier revêt un cachet particulier.

Le candidat démocrate se présente au débat avec un net désavantage face au président sortant. Tous les récents sondages le présentent perdant avec une marge insurmontable. Malgré tout, il paraît confiant et sûr de lui. L'image, la forme, le fond, tout lui réussit dans le débat. Le président-candidat a l'air étonné devant les faits que le candidat démocrate étale devant les caméras. Il éprouve d'énormes difficultés à décanter les réalisations de son gouvernement. Il bafouille et semble à plusieurs reprises interloqué. N'était-il pas prêt pour le débat? Le président-candidat est tout simplement assuré de l'emporter et ne s'en formalise pas. Pourtant, les réalisations les plus concrètes, et convaincantes par surcroît, sont d'ordre interne si l'on pense au redressement économique, même précaire. Alors que l'autre débat va porter sur la politique extérieure, le président risque de perdre une fois de plus son éloquence coutumière. Donc, posons-nous la question: pourquoi même après une telle performance, le candidat démocrate ne peut-il toujours pas s'as-

surer la majorité de l'électorat américain?

Le candidat démocrate a prouvé, une fois de plus, la vulnérabilité du président-candidat dans un domaine où on le considère imbattable. Devant les caméras de télévision que le président utilise pour redorer son image, il n'a pas su, lors du débat, allier l'apparent à l'intrinsèque, l'image à la connaissance des faits. De son côté, le candidat démocrate, d'un point de vue prospectif, n'aura pas pu faire table rase de son passé au sein d'un gouvernement perdant (Carter) qui a laissé des traces et que plusieurs accusent d'avoir été trop laxiste. A cause de cette époustouflante bataille pour le ticket démocrate qui est le reflet de la division interne du parti, les chances de remporter les élections présidentielles de novembre 84 n'ont fait que s'effriter et s'éparpiller aux quatre vents. Nonobstant ces deux facteurs qui estiment l'image du candidat démocrate et déterminent le mouvement de l'électorat américain vers un flux favorable au président-candidat, l'issue des élections aurait été différente. Ce résultat, que déjà tout le monde connaît par anticipation, est le résultat d'une crise latente qui perdure au sein du parti démocrate depuis la mort du président Kennedy et qui a survécu à Jimmy Carter. Ce débat que l'électorat américain a visionné ne remet nullement en question la réélection du président-candidat. De fait, les débats télévisés prennent l'allure d'un rituel, dépourvus de toute tendance à infléchir les décisions de vote et à convaincre les indécis.

Guy DUSSECK  
membre de l'Association des  
journalistes ethniques du Québec

## Une attitude à changer

Eh! Oui! Encore une menace de grève. Dans une lettre circulaire qui traîne sur la banquette d'un autobus, je prends connaissance de leurs revendications et j'y vois beaucoup de «Nous les chauffeurs d'autobus, nous de la fraternité» et un discret «vous les usagers» qui nous avise qu'on nous transporte tous les jours dans la cohue astreignante des heures d'affluence sur des routes malencontreusement envahies par d'autres véhicules et parsemées de feux de circulation.

Il existe cependant un problème journalier, régulier et c'est celui de supporter un conducteur qui semble bien peu apprécier son travail; un visage impassible, fermé ou cynique; les arrêts, un sur cent les nomme à voix haute et on se plaint que les gens demandent trop de renseignements. Ne parlons pas des coups de freins plus qu'abondants et brusques, des jeux de pédale agressifs aux feux rouges, des haussements d'épaule devant certaines gens, des arrêts faits dix pieds plus loin que la file d'attente, des départs précipités après un arrêt, etc.

Je me demande à tous les jours quel est le pourcentage de ceux qui aiment vraiment leur travail et ma moyenne n'a jamais dépassé 20% et ceci, dans les meilleures journées. Les 80% qui restent respirent le travail fait à contrecœur.

Je n'utilise pas souvent le métro mais j'ai constaté que ce n'y est également pas particulièrement relaxant.

Comment puis-je savoir que la situation peut s'avérer différente? Peut-être sont-ce là des conséquences inhérentes à la conduite de ce genre de véhicules. Eh bien! Non! Grâce au 10 à 20% qui nous démontre que l'on peut conduire un autobus ou un métro sans arracher les gens de leur banc.

Je suggérerais aux employés de réviser leur intérêt pour leur travail, s'il y en eût jamais et leur définition de la courtoisie. Je n'hésite pas à changer d'épicerie et à faire quelques coins de rue supplémentaires, si la caissière persiste à m'accueillir d'un air féroce. A la CTCUM, nous ne disposons pas de ce choix.

Je ne dis pas que leurs demandes sont exagérées mais je pense qu'ils devraient examiner tout de même leur attitude. Je n'ai jamais remarqué de changement positif notoire dans celle-ci après le règlement de quelque conflit que ce soit.

Pour conclure, avant de demander l'appui du public, essayez donc les transports en commun comme simples citoyens pendant quelques mois.

Geneviève LABRIE  
Montréal

## Pour aviver l'économie

M. Alain Dubuc

Dans votre article sur cette taxe, que vous appelez «la taxe violette», vous dites, et je cite: «Mais, parce que cet impôt représente une masse d'environ un milliard, il aura un impact économique. Ce que les gens achètent coûtera plus cher, et l'inflation sera donc plus élevée (...) Cela affectera aussi le niveau de consommation, et donc le rythme de croissance de notre économie».

La-dessus, je voudrais me permettre de faire les commentaires suivants. D'abord, je suis d'accord avec vous qu'il y a un lien direct de cause à effet et vice versa, entre la consommation et le rythme de croissance de l'économie, du moins celle que nous pratiquons. En effet, telle chose est produite, ensuite vendue, ensuite avec l'argent de la vente, la production recommence.

Là où j'ai des réserves, et je pense que c'est ce qui fait problème dans notre économie, c'est en ce qui concerne le sujet qui pratique la consommation. Je veux dire par là que le producteur ne doit pas nécessairement être le premier ou le seul consommateur. Et c'est ce qui, en général se pratique dans les pays surdéveloppés, dont le Canada.

Et même, s'il y a des échanges, ils se font surtout, je pense, entre pays surdéveloppés. Et ainsi, de cette façon, les producteurs sont en grande partie les seuls et uniques consommateurs. Je serais tenté de comparer l'économie des pays du nord à une ferme surménagée, ou le producteur, le fermier, déciderait de consommer lui-même, la presque totalité des produits de sa grosse ferme.

Pour redonner vie et logique à une économie comme la nôtre, et à celle des pays du nord en général, il faudrait surtout, je pense, établir des contacts plus réalistes avec les pays en grande demande de consommation, c'est-à-dire le tiers monde.

Je sais que ce n'est pas facile, mais la se trouve, je pense, la solution à nos problèmes.

Simon TREMBLAY  
Blainville

## Une visite marquante

Ce n'est pas tous les jours qu'un souverain pontife daigne venir chez soi. L'événement est unique! Jamais avant lui et probablement jamais après lui, n'aurons-nous eu l'honneur de voir en personne de si près, le chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre.

Oh! certes, nous n'avons pas eu la même réaction en tant que Québécois que celle que nous aurions eue dans les années 40 et 50, alors que l'Eglise omniprésente, emplissait pour ainsi dire, les consciences et les coeurs. Mais si l'Eglise institutionnelle que représente le pape n'exerce plus chez nous le même charisme ni le même impact, Jean-Paul II en tant qu'homme de Dieu et chef spirituel de plus de 800 millions de chrétiens, ne peut laisser personne indifférent.

Le coût d'une telle visite qui revient à moins d'un dollar par tête de Canadien n'est rien à côté du remue-ménage intérieur que le passage de Sa Sainteté a pu produire chez les individus.

Le pape est un personnage controversé faut bien l'admettre, et on le serait à moins quand on préconise comme il l'a fait: la fidélité absolue dans le mariage, le célibat des prêtres (tous masculins) auxquels on défend l'implication politique, qu'on interdit la contraception et qu'on ose affirmer qu'il n'y a pas d'amour sans but de procréation, etc.

Après le passage du pape, le monde n'aura pas changé du moins en apparence; ceux qui aiment leurs «péchés» continueront de les faire, la pratique religieuse continuera de baisser au Québec, mais derrière tout cela et malgré tout, un vent spirituel imperceptible aura peut-être rallumé discrètement dans bien des coeurs, la petite flamme de l'amour de Dieu, laquelle prend autant de formes personnelles qu'il y a d'individus.

Le pape, «l'homme en blanc», unique au monde est venu chez nous; alors noblesse oblige, nous avons sorti les tapis rouges, et tous: croyants et athées, enthousiastes ou indifférents, nous avons salué bien haut le prince de la paix, de la justice et de l'amour qui veut être le souverain pontife dans le monde.

Guy MILOT  
Montréal

## Bons services

Je désire remercier le consul du Canada à Athènes, Monsieur Leclerc, pour les bons services qu'il m'a rendus le 24 septembre 1984 lors de mon voyage en Grèce, à la suite du vol de mon passeport.

Ce monsieur est réellement un bon représentant du Canada et je l'en remercie publiquement.

Estelle THIÉRIEN  
Montréal

## L'autoroute

Régulièrement, l'autoroute bloque (celle des Laurentides) et nous sommes pris au piège.

Pourquoi ne pas indiquer aux postes de péage que l'autoroute est bloquée? Nous aurions ainsi le choix de sortir.

Guy LEVERT  
Laval

## Le maintien du cours d'économie familiale

Monsieur Yves Bérubé  
Ministre de l'Éducation

La Fédération des unions de familles est du nombre des organismes pionniers qui ont contribué à divers projets de contenu pour un cours d'économie familiale et revendiqué son instauration en milieu scolaire. À l'instar d'autres groupes québécois, elle s'inquiète actuellement d'une remise en question de ce cours, enfin obligatoire et ce, depuis une année seulement.

C'est la volonté d'accroître l'enseignement scientifique qui le remet en question. Il ne faudrait surtout pas croire que la Fédération ne reconnait pas l'importance et l'ampleur du virage scientifique. Il y a là un conflit de droits entre un enseignement scientifique et un enseignement qui prépare à la vie.

Ce serait peut-être plus crédible si on changeait l'appellation du cours «économie familiale» pour celle de «cours de sciences familiales». Encore faut-il reconnaître à l'école la mission de préparer garçons et filles à leur réalité quotidienne de demain.

La Fédération est convaincue qu'un cours qui vise à familiariser les jeunes aux questions qui ont trait à l'alimentation, au véte-

ment, au logement, au budget et à la consommation, est nécessaire à leur formation. Ce cours doit demeurer obligatoire. Il ne peut être facultatif alors que ce qu'il véhicule n'a rien de facultatif dans la vie de tous les jours.

Si, comme société, nous croyons en l'importance d'acquiescer entre autres de nouvelles habitudes alimentaires pour améliorer la santé, de devenir des consommateurs avisés, de rendre non sexistes les tâches domestiques, nous devons trouver des applications concrètes à de tels objectifs et le cours d'économie familiale nous en donne l'occasion.

Réunie en conseil d'administration le 29 septembre dernier, la Fédération réitère le maintien du cours obligatoire d'économie familiale. Parallèlement à ce cours, elle souhaite une démarche complémentaire pour faire soutenir son application dans la famille. A cette fin, les parents devraient être invités à y collaborer. La volonté populaire d'accroître la participation des parents à l'école ne doit-elle pas passer par de tels secteurs d'activités?

Pour le conseil d'administration

Jacques LIZÉE  
Secrétaire général

### N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

### la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

|                                                                         |          |                                              |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------|----------|
| <b>ABONNEMENT</b>                                                       | 285-6911 | <b>ANNONCES CLASSÉES</b>                     |          |
| Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h. |          | Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h      | 285-7111 |
| <b>RÉDACTION</b>                                                        | 285-7070 | Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 | 285-7205 |
| <b>PROMOTION</b>                                                        | 285-7100 | <b>GRANDES ANNONCES</b>                      |          |
| <b>COMPTABILITÉ</b>                                                     |          | Détails                                      | 285-7202 |
| Grandes annonces                                                        | 285-6892 | National, Télé-Presse                        | 285-7306 |
| Annonces classées                                                       | 285-6901 | Vacances, voyages                            | 285-7265 |
|                                                                         |          | Carrières et professions, nominations        | 285-7320 |

# LA PRESSE

## 100 ans d'actualités



Habités à beaucoup de décorum inhérent aux milieux diplomatiques, les membres des Nations Unies furent abasourdis, le 12 octobre 1960, de voir Nikita Khrouchtchev enlever un de ses souliers et ensuite en frapper son pupitre. Cet incident est survenu pendant le discours du délégué philippin, au cours d'un débat sur le colonialisme.

### INAUGURATION RELIGIEUSE ET CIVILE DES TRAVAUX DE LA BEAUHARNOIS ELECTRIC CO.

(De l'envoyé spécial de la «Presse»)

VALLEYFIELD, 14 — Malgré la pluie qui est tombée toute l'après-midi samedi (12 octobre 1929), un grand nombre de personnes se rendirent à Valleyfield et Beauharnois pour assister à la bénédiction des travaux de la Beauharnois Light, Heat and Power Company. Cette bénédiction fut donnée par Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique au Canada, qui officiait à la cérémonie en plein air. La cérémonie civile eut lieu à Beauharnois à quatre heures de l'après-midi et c'est Son Excellence Lord Willingdon, gouverneur général du Canada, qui présida et qui fit partir la première charge de dynamite placée à l'entrée du futur canal.

#### Le capital et le travail

A Valleyfield, sur la route Larocque, près de l'endroit où deux énormes grues de construction sont installées, Son Excellence le délégué apostolique bénit les travaux et fit ensuite un bref discours. Mgr Cassulo demanda à Lord Willingdon de faire savoir au roi combien ses sujets catholiques du Canada souhaitent son prompt rétablissement. Mgr ajouta qu'il était extrêmement



Son Excellence le vicomte Willingdon, serrant la main au délégué apostolique, Mgr Andrea Cassulo.

heureux de bénir les travaux de la Beauharnois Electric car il a toujours constaté jusqu'à quel point l'harmonie existait entre le capital et le travail au Canada. (...)

La partie musicale pour la circonstance a été remplie par l'Harmonie Bellerive de Valleyfield, sous la direction de M. Paul Dumouchel.

Les quelque cinq cents voitures qui avaient transporté la foule sur le terrain reprirent le chemin de Valleyfield et continuèrent jusqu'à Beauharnois où eut lieu la cérémonie civile. (...)

### La guillotine pour Violette Nozières

(Service de l'«United Press» spécial à la «Presse»)

PARIS, 13 — Violette Nozières, la jeune fille de 18 ans accusée d'avoir assassiné son père et d'avoir tenté de tuer sa mère du même coup, a été condamnée hier (12 octobre 1934) à la guillotine, à la fin de l'un des plus sensationnels procès jamais inscrits en Cour Criminelle de la Seine. On se souvient que cette affaire avait passionné l'opinion du monde entier dès la découverte de la victime et les circonstances du crime avaient soulevé l'indignation générale.

L'attitude cynique de Violette Nozières, attitude insultante pour la mémoire du défunt, le rôle dramatique de la mère qui,

à peine rétablie de l'attentat, vint réclamer justice pour la mort de son mari et dénoncer sa propre fille, les révélations sur la vie de désordre de la jeune fille, tout fit de cette affaire un roman palpitant digne de la plume d'un écrivain habile dans le genre sordide.

Comme aucune femme n'a été guillotinée en France depuis quarante ans, on croit que Violette Nozières profitera de cette coutume et sera condamnée à l'emprisonnement pour la vie. Elle est mineure cependant et avant d'être incarcérée dans un pénitencier, elle passera jusqu'à sa majorité près de deux ans dans une maison de détention pour les jeunes délinquantes. (...)

### Notre premier emprunt de guerre: \$200,000,000

(Du correspondant de la PRESSE)

OTTAWA, 13 — Le ministre des finances, l'hon. J.L. Ralston, a annoncé, hier soir (12 octobre 1939), son premier emprunt de guerre, au montant de \$200,000,000. Comme on l'avait laissé entendre dans le discours du budget présenté à la Chambre des communes par l'hon. J.L. Isley, ministre du revenu national pendant la session spéciale de guerre, le gouvernement canadien a décidé de faire tout d'abord un emprunt à court terme. Il évite ainsi de s'adresser au public avant que les dépenses de guerre et les achats des autres gouvernements du Canada n'aient commencé de stimuler la production et d'accroître le volume des épargnes canadiennes.

Le premier emprunt de guerre de l'hon. J.L. Ralston prend donc la forme d'une émission de \$200,000,000 en billets de deux

ans, 2 pour cent, vendus au pair aux banques à charte du Canada. Les billets seront datés et commenceront à porter intérêt à partir du 16 octobre 1939. La date d'échéance est fixée au 16 octobre 1941. Ils pourront être remboursés en tout ou en partie, au pair, au choix du gouvernement, le ou après le 16 octobre 1940, sur un avis de 30 jours. L'intérêt et le principal seront payables en monnaie canadienne légale.

#### On remboursera les emprunts

La plus grande partie des revenus de l'emprunt sera employée à des fins de remboursement. Dans un avenir prochain, trois emprunts domestiques écherront et devront être payés au Canada: emprunt de remboursement, 2½%, 15 octobre 1939, \$5,242,500; emprunt de remboursement, 4%, 15 octobre 1939, \$17,168,000; emprunt de 1935, 2%, 15 novembre 1939, \$4,654,000; soit un total de \$28,054,500. (...)

## 400e ANNIVERSAIRE DE LA DECOUVERTE DE L'AMERIQUE PAR CHRISTOPHE COLOMB

L'ANNIVERSAIRE du plus grand événement des temps modernes a été célébré en cette ville (le 12 octobre 1892) sous le déploiement de pompes qui signalent cette fête dans quelques villes américaines.

L'immense concours du peuple, 10,000 personnes qui ont pris place dans le vaste amphithéâtre du parc Sohmer, a témoigné d'une manière éclatante que la mémoire de l'immortel découvreur est révéree parmi nous.

Le président de la société Saint-Jean-Baptiste, M. L.O. David, activement secondé par M. J.X. Perrault, a dignement fait les choses.

Après quelques airs joués par l'excellente fanfare du parc, M. L.O. David a prononcé le discours de circonstance.

«1892», a dit M. David, est l'année des grands anniversaires, grands pour le monde entier, grands surtout pour l'Amérique.

La société Saint-Jean-Baptiste a tenu à associer son nom aux fêtes qui sont célébrées en l'honneur de Christophe Colomb, pour perpétuer dans tout son éclat la mémoire de ce sublime génie qui a donné à la civilisation et à la religion tout un monde «inconnu jusque là». (...)

L'orateur a parlé ensuite des bienfaits que Christophe Colomb a conférés à l'humanité en découvrant l'Amérique. C'est à lui que nous devons cette partie du Canada que nous chérissons, c'est à lui que nous devons d'habiter sur ce continent où règne la liberté, où tout homme de cœur et de courage peut aspirer à



Christophe Colomb

jouer de grands rôles. Sans la découverte de Colomb, l'Europe souffrirait du trop plein de sa population. (...)

Colomb, comme tous les génies, a été en butte à la persécution, a souffert de cruelles injustices. Mais son triomphe n'en doit être que plus beau, là où la vertu reçoit sa récompense. L'illustre navigateur a montré que le travail, l'amour de l'humanité et de Dieu enfantent les grandes choses. C'est à nous, par une éducation virile et saine, de nous mettre à même de profiter de ces grandes leçons.

Les étudiants, aux accords de la fanfare, ont alors entonné: «A la claire fontaine», «A Saint-Malo», «La Huronne», «Marie-Anne s'en va-t-à-moulin», «Le drapeau de Carillon», «En roulant ma boule», «Vive la Canadienne», «O Canada».

C'est alors que M. J.H. Fréchette, le poète canadien, a déclamé, avec un grand succès, la poésie qu'il a composée, en l'honneur de Christophe Colomb. Le public l'a chaleureusement accueilli, et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés. (...)



La «Santa Maria», caravelle de 130 tonneaux à bord de laquelle Colomb et ses 90 hommes ont découvert l'Amérique.



Statue de Christophe Colomb à Madrid.

## C'EST ARRIVÉ UN 12 OCTOBRE

1983 — Kakuei Tanaka, ex-premier ministre du Japon, est condamné à quatre ans de prison pour son rôle dans «l'affaire Lockheed».

1982 — Trentième anniversaire de la Soirée du hockey.

1978 — Décès à l'âge de 77 ans du poète québécois Alfred Desrochers, père de Clémence, chansonnier, et de Jeanne, journaliste à LA PRESSE.

1976 — La Cour d'Appel des États-Unis maintient les peines de prison imposées à quatre des principaux participants au scandale du Watergate.

1974 — Le gouvernement mexicain confirme la découverte de vastes gisements de pétrole dans le sud-est du Mexique.

1973 — Le président Nixon choisit Gerald Ford pour succéder à Spiro Agnew comme vice-président des États-Unis. — Les Israéliens refoulent les Syriens jusqu'à 10 milles de Damas.

1972 — Arrestation de plus

d'une centaine de personnes soupçonnées de trafic de drogue à Vancouver, Victoria, Toronto, Moncton et Hull, après une enquête de six mois de la GRC.

1971 — Le shah d'Iran préside les cérémonies somptueuses organisées à Persépolis pour marquer le 2500e anniversaire de l'empire perse.

1970 — Des troupes de combat quittent Petawawa pour Ottawa, afin d'assurer la protection des députés fédéraux et des diplomates.

1969 — Les Soviétiques lancent un deuxième vaisseau spatial en deux jours, le Soyouz VII.

1968 — Ouverture des Jeux olympiques de Mexico.

1965 — Ouverture du procès de Darabauer, accusé de faillites frauduleuses.

1963 — L'Empress of Canada doit se rendre de Montréal à Halifax pour débarquer ses passagers à cause de la grève des débardeurs du Québec.

1960 — Le gouverneur général Georges Vanier reçoit

le premier grade honorifique accordé par l'université Laurentienne de Sudbury.

1953 — Dévoilement du monument érigé en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier, au square Dominion de Montréal.

1946 — Mort du célèbre général américain Joseph Stilwell, qui s'était illustré en Birmanie.

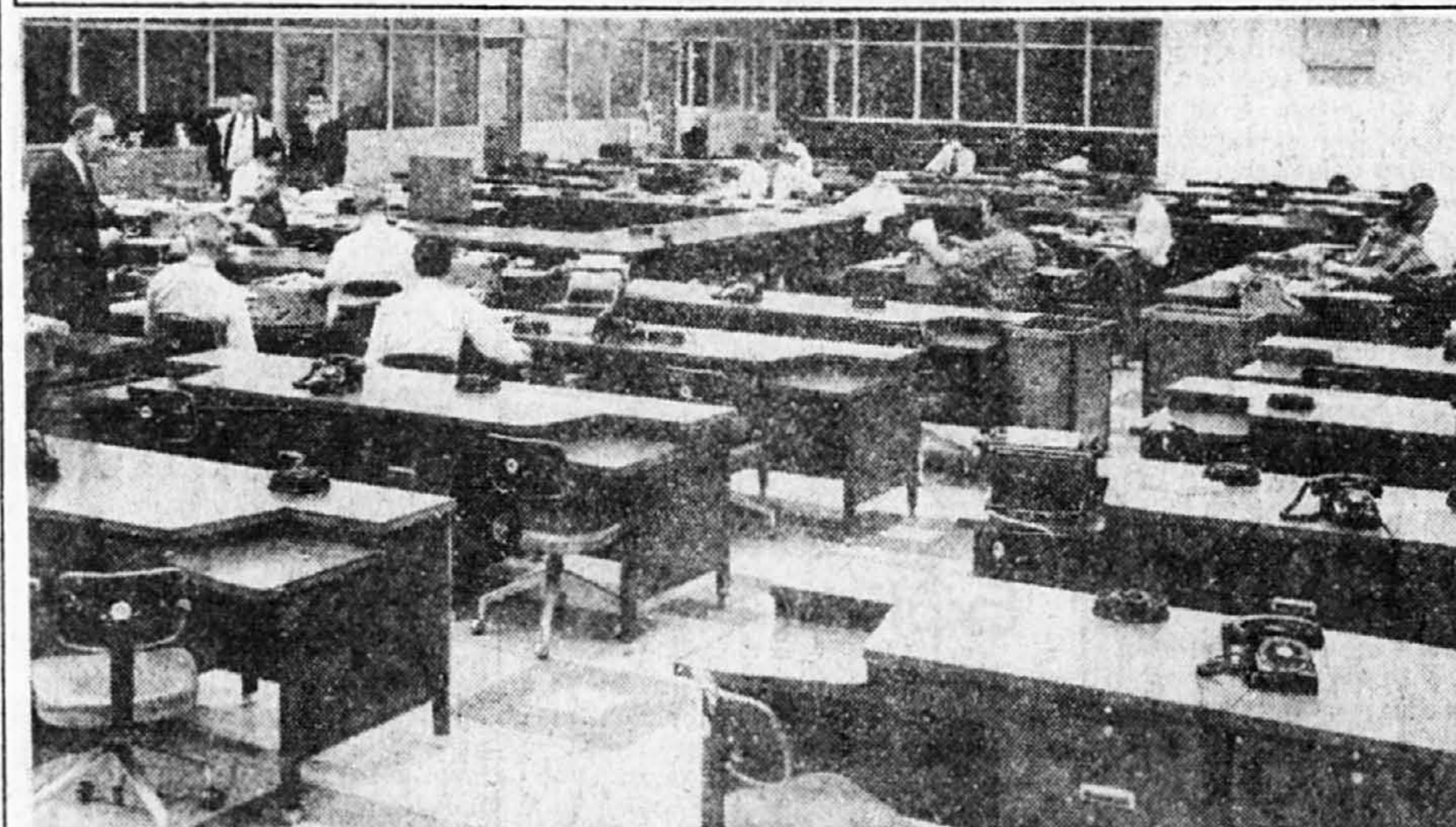
1945 — Le fédéral annonce un dégrèvement d'impôt de 16 p. cent.

1939 — L'Angleterre juge inacceptables les conditions de paix proposées par l'Allemagne.

1917 — Borden forme un cabinet de coalition à Ottawa afin de rallier les députés libéraux favorables à sa politique de conscription.

1907 — La rencontre d'athlétisme pour jeunes enfants de Montréal connaît un éclatant succès.

1904 — Clôture spectaculaire du triduum en l'honneur de Notre-Dame du Saint-Rosaire, au Cap-de-la-Madeleine.



La rédaction de LA PRESSE abandonnait ses locaux vétustes de l'édifice de la rue Saint-Jacques pour emménager, le 12 octobre 1959, dans les locaux modernes au troisième étage du nouvel édifice de la rue Craig (aujourd'hui Saint-Antoine). Il est à souligner que le grand déménagement s'est effectué au cours de l'année du 75e anniversaire du journal.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

## Un ralliement sensationnel de 10 points à la 7e manche permet au Philadelphie de gagner la quatrième rencontre de la série

PHILADELPHIE, 14 — Avec un score de 8 à 0 en faveur des Cubs de Chicago à la 7e manche de la partie de samedi après-midi (12 octobre 1929), l'athlétique de Philadelphie a exécuté le ralliement le plus sensationnel jamais vu dans une joute de série mondiale pour compter dix points et changer une défaite qui

paraissait certaine en une éclatante victoire de 10 à 8.

Ce nouvel exploit des champions de la Ligue Américaine leur a non seulement permis de vaincre leurs redoutables adversaires mais les a pratiquement assurés du championnat du monde, car il ne leur faut plus qu'un seul autre triomphe pour remporter les honneurs de la présen-

te série. A moins d'un miracle, le Philadelphie peut donc être considéré dès maintenant comme champion pour 1929. (...)

Jamais dans l'histoire du baseball pareil ralliement n'avait été accompli dans une rencontre de série mondiale et jamais Philadelphie n'avait été témoin d'une pareille scène d'enthousiasme. Encore aujourd'hui, le sujet de

toutes les conversations est la mémorable victoire des hommes du gérant Connie Mack.

En accomplissant leur gigantesque exploit, les champions de la Ligue Américaine ont battu le record des Giants de New York, qui avaient scoré huit points contre les Yankees en 1921, à la septième manche pour remporter la victoire par 13 à 5.

## ACTIVITÉS

■ Exposition de bandes dessinées  
Bibliothèque nationale du Québec — La bibliothèque nationale profite du centième anniversaire de LA PRESSE pour proposer une rétrospective des bandes dessinées publiées au fil des ans, sous le titre La bande dessinée dans la vie de LA PRESSE. Jusqu'au 27 octobre inclusivement.

■ Aurore l'enfant martyr  
Théâtre de Quatre-Sous — Les archives de LA PRESSE consacrées à la couverture de cette affaire tristement célèbre ont été largement utilisées pour la confection du programme et de l'affiche, en plus de servir à la décoration du hall d'entrée. Jusqu'au 28 octobre inclusivement.

DANS UN DÉBAT ÉNERGIQUE MAIS SEREIN

# Bush et Ferraro font match nul



Le vice-président George Bush et son adversaire démocrate Geraldine Ferraro se serrent la main au début de leur débat à Philadelphie.

## DÉPÊCHES

**CHILI:** L'opposition au régime militaire du général Augusto Pinochet a demandé hier au pouvoir, après la remise en liberté de sept de ses dirigeants mardi, «de nouveaux et véritables gestes en faveur de la démocratie». Les partis d'opposition faisaient toutefois preuve d'un certain scepticisme à la suite de la décision du président Pinochet de retirer, «pour des raisons d'unité nationale», les accusations d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

**PANAMA:** M. Nicolas Ardito Barletta a pris hier ses fonctions de président de Panama en jurant de rétablir l'équilibre économique du pays et de maintenir les militaires à l'écart des affaires du pays. Age de 46 ans, cet ancien fonctionnaire de la Banque Mondiale a été élu le 6 mai dernier après une campagne électorale marquée par la violence et à l'issue d'un scrutin dominé par les accusations de fraude.

**NICARAGUA:** Le Congrès américain a décrété un moratoire de fait de cinq mois minimum sur l'aide américaine aux insurgés nicaraguayens en lutte contre le régime sandiniste de Managua, infligeant ainsi un revers au moins temporaire au gouvernement de M. Reagan. Le texte du moratoire a été voté par la Chambre hier matin et devait être adopté par le Sénat dans la journée.

**ÉGYPTE - JORDANIE:** L'Égypte et la Jordanie ont décidé de lier leurs efforts afin de favoriser l'auto-détermination du peuple palestinien. Les deux pays ont également promis d'aider l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. Le roi Hussein, après trois jours de pourparlers avec le président égyptien Mubarak, a déclaré que les critiques des autres pays arabes au sujet du rapprochement avec l'Égypte le laissent complètement indifférent.

**BRESIL:** Les 355 évêques et les 13 000 prêtres catholiques du Brésil ont jeûné hier pour protester contre ce que l'Eglise appelle le scandale de la faim qui

frappe des millions de Brésiliens. Les hommes politiques de l'opposition ont promis d'entamer un jeûne au parlement pour apporter leur soutien à cette campagne qui a pour but d'attirer l'attention sur les souffrances sociales et économiques des pauvres.

**AFRIQUE DU SUD:** 22 personnes ont été arrêtées hier à Durban pour avoir manifesté en soutien de trois militants anti-apartheid qui ont trouvé refuge depuis quatre semaines au consulat britannique de la ville. Par ailleurs, la police a dispersé hier à l'aide de balles en caoutchouc et de grenades lacrymogènes un groupe d'un demi-millier de jeunes Noirs qui l'avaient attaquée à coups de pierres dans la cité noire de Vosloorus, à l'est de Johannesburg.

**PHILIPPINES:** la diffusion par la chaîne de télévision américaine NBC de ce qu'elle affirme être les conclusions de l'enquête sur l'assassinat du chef de l'opposition philippine Benigno Aquino a été accueillie mardi avec prudence à Manille. NBC affirme être en possession du projet définitif du rapport affirmant que Benigno Aquino a été tué le 21 août 1983 à l'aéroport de Manille par des soldats dans le cadre d'un complot militaire mais sans que le président Ferdinand Marcos soit impliqué.

**ITALIE:** la direction du Parti communiste italien demande officiellement la démission du ministre des Affaires étrangères, M. Giulio Andreotti. M. Andreotti se trouve au centre de soupçons et de compromissions, notamment dans l'affaire Sindona (l'escroc Michel Sindona que M. Andreotti, aide le Parti radical, aurait aidé et couvert), qui, selon le PCI, rendent incompatibles son maintien au rang de ministre de la République.

**TCHÉCOSLOVAQUIE:** la police tchécoslovaque empêchait toujours hier journalistes et badauds de s'approcher du bois situé derrière l'ambassade de RFA où des réfugiés allemands - 136 selon des sources occidentales - dont une trentaine d'enfants attendent depuis la semaine dernière l'autorisation de partir en exil.

De l'avis des commentateurs des chaînes américaines de télévision, le débat électoral télévisé de 90 minutes entre le vice-président américain George Bush et son opposant démocrate Geraldine Ferraro s'est terminé hier soir par un match nul. Les Républicains, qui comptaient sur M. Bush pour redorer le blason du ticket Reagan-Bush après la contre-performance du président des États-Unis lors du débat de dimanche dernier devant M. Mondale, n'ont plus qu'à se rabattre sur le prochain débat Reagan-Mondale du 21 octobre prochain.

Interrogés par les membres d'un panel de quatre journalistes, les deux candidats ont tour à tour défendu leurs plates-formes électorales respectives sur un ton on ne peut plus modéré et flegmatique. Pour Mme Ferraro, son inexpérience dans ce genre de confrontation (la première de l'histoire des États-Unis entre deux aspirants à la vice-présidence) face aux imposants états de service de M. Bush lui ont valu les remarques positives des commentateurs.

Le rôle de la religion dans les affaires politiques a été débattu par les deux adversaires. M. Bush a affirmé qu'il croyait fermement en la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais dans une optique pluraliste. En ce sens, le vice-président a réaffirmé que l'administration Reagan était en faveur de la prière dans les écoles sur une base volontaire. Sur l'avortement, il a nié que la position de la présente ad-

ministration était d'ordre religieux. «C'est une question morale», a-t-il dit, alors que Mme Ferraro a réitéré qu'elle ne se permettrait pas d'imposer ses convictions religieuses sur cette question, en prônant la neutralité de l'Etat.

Les candidats se sont affrontés également sur la question économique. Mme Ferraro rappelant à M. Bush que lors de la campagne à la tête du Parti républicain il avait qualifié la politique économique de M. Reagan d'«économie de vaudou». Mme Ferraro s'en est pris au déficit record actuel et aux taux d'intérêt élevés en blâmant l'administration pour son absence de perspective future. M. Bush a pour sa part soutenu que M. Reagan avait renversé la vapeur à ce chapitre redonnant confiance aux Américains.

M. Bush a déclaré qu'il y avait peu de différences idéologiques entre lui et le président que M. Reagan «avait chambarde» le pays pour le mieux et je l'ai suivi pas à pas sur chacune de ses politiques».

La seconde partie du débat, portant sur la politique étrangère, a été tout aussi énergique que la première. Mme Ferraro a reproché à M. Reagan de n'avoir pas pris les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de ses ressortissants à l'étranger, parlant clairement des divers attentats qui ont coûté la vie à plusieurs américains au Liban.

Sur l'Amérique centrale, Mme Ferraro a accusé l'administration d'américaniser un conflit régional plutôt que de se ranger du

côté du plan de paix du groupe de Contadora. Alors que M. Bush s'en est vivement pris au gouvernement nicaraguayen et à la présence cubaine dans ce pays, soulignant les orientations marxistes du coordinateur de la junte Daniel Ortega, Mme Ferraro a accusé l'administration d'être dérangée par le plan de paix de Contadora. «Nous devons travailler avec le gouvernement du Nicaragua pour promouvoir la paix», a-t-elle dit, expliquant que la négociation demeurait la priorité de M. Mondale et que la force était son dernier recours, «non le premier».

La course aux armements a été le lieu de longs échanges. M. Bush a affirmé que M. Reagan s'employait à réduire les armes nucléaires malgré la mauvaise volonté soviétique. Il a mis sur le compte des changements fréquents de dirigeants l'absence de rencontre au sommet avec l'URSS, réitérant qu'une guerre nucléaire ne devrait jamais avoir lieu.

Mme Ferraro a dit pour sa part qu'il n'y avait rien de plus important dans cette campagne que la question de la paix et de la réduction des armements nucléaires, fustigeant l'inaction de M. Reagan dans ce domaine.

Un journaliste lui a également demandé ce qu'elle ferait si elle se retrouvait un jour commandant en chef des États-Unis? Aurait-elle l'expérience suffisante pour faire face au défi? Elle a répondu: «Suis-je obligée d'avoir fait la guerre pour aimer la paix?».

## Mme Thatcher échappe à l'explosion d'une bombe à Brighton

d'après AFP, Reuter

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, et plusieurs de ses ministres sont sortis indemnes de l'explosion d'une bombe qui a ravagé, la nuit dernière, le Grand Hôtel, à Brighton (sud de l'Angleterre), où ils étaient descendus pour assister au congrès du Parti conservateur.

Selon des témoins oculaires, la bombe a explosé dans le hall de l'hôtel et deux appartements auraient été ravagés. Mme Thatcher se serait trouvée au premier étage. Les services du premier ministre ont indiqué, à Londres, qu'elle avait quitté l'établissement après l'explosion.

L'hôtel, qui est situé près du hall où se déroule le congrès conservateur, a été évacué immédiatement après la déflagration.

L'AVANCE TECHNOLOGIQUE DE L'OTAN SE RÉTRÉCIT

# Le coût des armements pèse de plus en plus lourd pour les deux blocs

d'après AFP, AP, CP

Les deux superpuissances ont maintenu globalement leur puissance de feu nucléaire au cours des douze derniers mois et ont amélioré l'efficacité de leurs armements, ce qui compliquera leur contrôle et leur limitation, mais l'OTAN a perdu en grande partie l'avance technologique qu'elle avait sur le Pacte de Varsovie, qui de son côté a renforcé sa supériorité numérique.

Tels sont deux des principaux points qui ressortent du rapport annuel de l'Institut international des études stratégiques (IISS). Cet organisme indépendant basé à Londres souligne par ailleurs que les deux blocs éprouvent les mêmes difficultés financières face au coût de plus en plus élevé de leurs armements, en raison surtout de leur complexité technologique.

Dans son étude sur l'équilibre militaire 1984-85, rendue publique hier, l'IISS précise que les dépenses globales de défense ont augmenté de \$40 milliards par rapport à 1983 et s'élevaient au total à \$790 milliards au 1er juillet dernier. D'une manière générale, les budgets de défense tant nucléaires que classiques souffrent de la crise économique, qui a ralenti le rythme de croissance de la course aux armements, globalement parlant.

L'IISS note que, du côté de l'OTAN, seuls le Canada (4,5 p. cent), les États-Unis (11,1), la Grande-Bretagne (5,5) et la France (3) ont atteint en 1983 l'objectif de 3 p. cent d'augmentation des dépenses militaires en termes réels préconisé par l'organisation en 1978. A l'avenir, poursuit le rapport, l'arrivée

d'une «nouvelle génération» d'armements très sophistiqués va augmenter encore les pressions financières actuelles sur les pays de l'OTAN.

En ce qui a trait aux armements nucléaires, selon le directeur de l'IISS, M. Robert O'Neil, la tendance générale est d'en accroître la précision, la mobilité, la dispersion, le camouflage, et d'en diminuer la taille, «ce qui rendra très difficile la négociation des réductions vérifiables dans les années à venir». Pour ce qui est des armes classiques, l'IISS estime que l'équilibre général est encore tel «qu'il ferait d'une agression militaire générale une entreprise extrêmement risquée».

Selon le rapport, il n'y a pas eu d'augmentation importante, cette année, dans le déploiement ou les programmes d'armes nucléaires des superpuissances, bien que les essais en cours laissent présager des accroissements plus tard dans la décennie 80».

L'IISS a constaté que le nombre des armes nucléaires stratégiques est en légère réduction aux États-Unis et observé la même tendance en Union soviétique, où «les programmes nucléaires se poursuivent à une allure relativement modeste, comparativement aux années précédentes».

En ce qui concerne les États-Unis, le rapport signale que les missiles Titan sont retirés et que le MX n'est pas encore produit à une large échelle. Les bombardiers stratégiques B-52 conservent leur utilité puisqu'ils sont maintenant équipés de missiles de croisière, mais leur remplaçant, le B-1B, n'est pas encore

opérationnel. L'IISS souligne le «déploiement plutôt lent» des 372 missiles de croisière et Pershing-2 de l'OTAN en Europe. Quant aux missiles balistiques tirés à partir de sous-marins nucléaires, les États-Unis disposent de 192 nouvelles ogives.

En URSS, poursuit le rapport, de nouveaux missiles balistiques intercontinentaux SS-19 sont venus remplacer les SS-11, et une légère augmentation du nombre

des bombardiers Backfire est signalée. L'IISS considère que l'inventaire croissant des chasseurs-bombardiers soviétiques pose une menace croissante à long terme. Moscou continue à remplacer ses missiles à portée intermédiaire SS-4 par des SS-20, dont 378 sont actuellement actuellement en service. L'effort de modernisation soviétique se porte en particulier sur les missiles balistiques à courte portée, les SS-21, 22 et 23.

## Weinberger accuse Moscou d'avoir ajouté des missiles SS-20

d'après AFP, AP et Reuter

Le secrétaire américain à la Défense, Caspar Weinberger, a ouvert les débats confidentiels du groupe des plans nucléaires de l'OTAN, réuni hier et aujourd'hui à Stresa (Italie du nord), en dressant un tableau de «l'état de la menace soviétique». M. Weinberger a déclaré aux ministres de l'OTAN que l'URSS avait accru le nombre de ses missiles nucléaires à moyenne portée SS-20 pointés vers l'Europe occidentale.

Aux journalistes cependant, à l'issue de la première journée des travaux, le secrétaire à la Défense a déclaré que le nombre de SS-20 officiellement reconnu par l'Alliance atlantique resterait de 378 jusqu'au résultat des analyses auxquelles se livrent les services de renseignement.

«Dans le cadre de la réunion, j'ai rapporté que le nombre des SS-20 installés était supérieur à 378», a-t-il dit à la presse.

«Leur nombre exact est l'objet d'examen des services de renseignements mais les Soviétiques ont accru ce nombre et ils l'ont fait assez régulièrement», a dit M. Weinberger.

«Les indications dont nous disposons et que j'ai vues me donnent la conviction qu'il y en a plus de 378».

M. Giovanni Spadolini, ministre italien de la Défense, a confirmé les propos du responsable américain.

Un peu plus tôt, M. Michael Heseltine, ministre britannique de la Défense, avait dit aux journalistes que M. Weinberger n'avait fait état d'aucune augmentation officielle du nombre des SS-20 déployés par Moscou, fixé à 378 depuis janvier dernier.

Le ministre néerlandais de la Défense Jacob de Ruiter a informé ses collègues de la décision des Pays-Bas de subordonner l'installation de missiles de

croisière de l'OTAN sur leur territoire à un nouveau déploiement de SS-20 avant novembre 1985 et il a noté que tel n'était pas le cas pour le moment, a indiqué son porte-parole.

Selon l'homologue ouest-allemand de M. Weinberger, l'apparente confusion qui règne actuellement serait due au fait qu'on soupçonne les Soviétiques d'installer des missiles stratégiques dans des bases de SS-20. D'après l'ambassadeur de Bonn auprès de l'OTAN, M. Hans-Georg Wiewick, onze nouvelles bases de ce type sont en construction.

Les ministres de l'OTAN ont également approuvé hier un rapport sur des mesures destinées à protéger plus efficacement les bases de missiles nucléaires de l'OTAN contre les actes de terrorisme en temps de paix et contre les actes de sabotage des forces spéciales soviétiques en temps de guerre.

M. Weinberger a évoqué de plus le développement par les Soviétiques d'un système de guidage des missiles de croisière épousant le relief des zones survolées et leur permettant d'atteindre une vitesse proche de celle du son.

Par ailleurs, à Moscou, l'agence Tass a vivement critiqué la publication, mercredi à Washington, d'un rapport de la Maison Blanche accusant l'URSS de violations des accords sur le désarmement. Ce rapport a été soumis au Congrès par le président Reagan. Il accuse l'URSS de violations globales de différents accords signés avec les États-Unis sur la limitation des armements nucléaires.

Le Kremlin en revanche a accusé l'administration américaine d'avoir fabriqué un «faux grossier anti-soviétique». «Le rapport ne contient aucun fait qui pourrait corroborer la conclusion» du texte américain, affirme l'agence officielle soviétique.

# Vague d'explosions dans le sud de la France avant l'arrivée de Mitterrand

d'après AFP

Des milliers de policiers ont été mobilisés au Pays basque français pour la venue du président François Mitterrand, qui a entamé hier un voyage dans le sud-ouest de la France. Ce déploiement n'a pas empêché dans la nuit un attentat à l'explosif près de l'aéroport de Biarritz, revendiqué par le mouvement clandestin nationaliste basque français Iparretarrak.

Dix autres attentats à l'explosif ont également eu lieu dans le sud de la France, six à Marseille et quatre à Toulon, dans la nuit de jeudi. Ils ont été revendiqués par l'ex-FLNC, mouvement autonomiste corse clandestin. Les charges, de faible puissance, ont explosé simultanément dans les deux villes sans faire de victimes ni de dégâts importants.

A Marseille, ces attentats visaient une agence bancaire, la poste principale, un poste de la gendarmerie maritime, un poste de police municipal ainsi que deux fourgons postaux. Les quatre attentats de Toulon étaient dirigés contre le palais de justice et trois établissements bancaires dans le centre de la ville.

A Biarritz, une charge explosive assez importante a sérieusement endommagé une balise radio-électrique d'approche de l'aéroport civil de Biarritz-Parme. La destruction partielle du pylône, supportant une installation électronique sophistiquée d'une valeur approximative de 100 000 francs, a été constatée par le personnel de l'aéroport à l'ouverture de la piste hier matin.

M. Mitterrand, qui sillonne la

région durant trois jours, se rend aujourd'hui à Bayonne, à quelques kilomètres seulement de l'aéroport visé, au cœur du Pays basque, où la récente décision du gouvernement français d'extraire trois militants indépendantistes espagnols vers Madrid suscite toujours une certaine émotion.

Des manifestations sont prévues cet après-midi dans le centre de Bayonne, à l'initiative de mouvements nationalistes légaux, tandis que les professionnels du tourisme se préparent à accueillir le chef de l'Etat aux cris de «Oui au tourisme, non au terrorisme».

Pour parer à toute éventualité, quelque 2 500 gendarmes et CRS ont été envoyés au Pays basque français, renforçant des unités spéciales de gendarmes-parachutistes et de CRS de montagne, déjà sur place depuis l'extradi-

tion des trois séparatistes espagnols.

Au cours des premières étapes de son voyage, hier, dans la région de Bordeaux, principale ville du sud-ouest, le président Mitterrand s'est fait le champion de la «décrispation» entre les socialistes et l'opposition néo-gaulliste et libérale. Il a appelé l'ensemble des Français à collaborer au nécessaire redressement national de la France, ajoutant que son unique pensée est la reprise de l'activité économique. C'est la seule réponse à ses yeux au problème du chômage qui touche aujourd'hui plus de 2,5 millions de Français.

Au dehors, des ouvriers d'une usine nationale de poudre ont lancé des pétards aux cris de «Mitterrand trahison» pour marquer leur opposition à la politique de rigueur économique du gouvernement socialiste.

# SA MÈRE A VÉRITABLEMENT APPRIS À VIVRE AVEC UN ÊTRE HUMAIN

## Après une grossesse normale, Christian est né trisomique 21

— 6 —

■ Lise Lapierre avait 31 ans et deux enfants lorsque Christian est né. C'était un enfant désiré comme les deux autres et il est né trisomique 21 (mongol léger). Aucun antécédent dans la famille laissait entrevoir une telle naissance. Rien au cours de la grossesse ne le laissait non plus présager. Grossesse normale, souhaitée.

FRANÇOIS FOREST

« Dans ce monde bionique dans lequel nous vivons, dirait-elle, il est difficile d'accepter que ton enfant soit handicapé. Il faut avant tout renoncer à l'image que tu te faisais de ton enfant et l'accepter tel qu'il est. »

Lise Lapierre était enseignante: « Pour moi, la brillante intellectuelle avait une grande importance. Soudainement, cette naissance ne correspondait plus à mes normes d'élitisme. Mais en même temps, je l'aimais même si je ne pouvais avoir de projets grandioses de culture à son égard. Finalement, la dynamique familiale (elle a eu un quatrième enfant après Christian) m'a forcée à modifier mon rythme d'attente des enfants et à analyser différemment leur apprentissage. »

Lorsqu'elle a décidé de concevoir son quatrième enfant — elle avait alors 33 ans —, elle a consulté des médecins qui lui ont recommandé l'amniocentèse. « Le nombre de chances de récurrence étant de 1 sur 100, je me suis dit que je pouvais passer en toute sérénité à travers cette quatrième grossesse... sans avoir besoin de vérifier si le fœtus était sain ou non. D'autre part, comme il est possible qu'on m'aurait conseillé de l'avorter si l'examen était négatif, j'ai jugé que je n'avais pas à subir l'examen, compte tenu que ma décision était déjà prise de le garder si l'enfant était diagnostiqué malformé. »

A vivre avec Christian, dit-

elle, elle a véritablement appris à vivre avec un être humain. « Je ne suis pas contre l'avortement, ajoute-t-elle; je respecte les décisions de chaque femme aux prises avec un problème comme celui-là. Et croyez-moi, je ne me suis pas servi de la foi pour oublier toute la dimension humaine de la douleur. Je me suis respectée moi-même. Un moment donné, ton désir d'avoir un enfant est plus fort que celui de mettre au monde un handicapé... »

Mais pour l'équilibre de la famille, ce qu'elle appelle la « dynamique familiale », il était important d'en avoir un autre

après Christian. Pour éviter notamment la surprotection. Jamais les éthiciens, moralistes ou médecins n'auraient pu la faire changer d'idée. Elle voulait avoir un quatrième enfant sans passer par le conseil génétique.

Qui sera et que fera Christian dans dix ans, compte tenu que les trisomiques ont maintenant une espérance de vie comparable au commun des mortels? « Il est certain que je ne lui ferai pas apprendre le violon. Mais je le vois potier, ou pompiste, ou pâtissier, ou travailleur dans l'hôtellerie. Cet enfant reconnaît maintenant les trois figures

géométriques, il fréquente la garderie, les restaurants, les campings. Il résout des casse-tête de 24 morceaux. Et quand il se regarde dans le miroir, il a conscience de sa petite personne. Il est sûr de lui, malgré ses limites. »

Gylaine Couillard, 16 ans, est microcéphale. Depuis 11 ans maintenant, elle vit en institution (l'hôpital de Rivière-des-Prairies) et visite ses parents tous les week-ends. Gylaine a manqué d'oxygène à la naissance (placenta praevia). « Si nous l'avons placée en institution à l'âge de 5 ans, explique Mme Couillard, c'est que nous avions trois fils à la maison, qu'elle était incontinente, ne mangeait pas seule et demandait des soins pratiquement 24 heures sur 24. »

« Si on m'avait dit pendant la grossesse (elle n'a pas subi d'amniocentèse) que j'accoucherais d'un enfant handicapé, je l'aurais quand même gardé. Pour moi, Gylaine est une personne à part entière. La seule différence entre elle et moi, c'est que son quotient intellectuel est plus bas que le mien. Pour cette raison, je ne pouvais tout simplement pas lui enlever la vie. Je me souviens qu'à la naissance, les médecins m'avaient dit qu'elle serait idiote, qu'elle ne parlerait pas, qu'elle ne marcherait pas... C'est vrai qu'elle est retardée intellectuellement, mais elle apprend à son rythme. »

Mme Couillard connaît la technologie du diagnostic prénatal. « Je garderais mon enfant si l'on me disait que mon prochain serait affecté du syndrome de Down (mongolisme), confie-t-elle. Autrefois, il était difficile pour ces enfants placés en institution de se développer; aujourd'hui, ils vivent avec leurs limites. »

Mme Couillard n'est ni pour ni contre l'amniocentèse. « À titre d'information pour la femme, pour le couple, ce peut



À l'hôpital Rivière-des-Prairies, un tiers des patients reçoivent occasionnellement la visite de leurs parents.



Christian reconnaît les trois figures géométriques et résout des casse-tête de 24 pièces.

être une bonne chose. La décision revient aux parents et je la respecterais toujours, même si je ne peux être pour cette technique qui permet d'éliminer des enfants qui, je le sais, pourront un jour se développer à leur rythme. »

Cette femme qui prétend que la décision devrait en être une de couple (en ce sens que la femme ne devrait pas décider de garder l'enfant contre le gré de son mari) entrevoit l'avenir de sa fille ainsi: « Je ne pense

pas qu'elle pourra un jour travailler, mais elle pourrait avoir des loisirs avec les gens du quartier, vivre en appartement avec des gens de sa condition, encadrée par un moniteur. Mais je ne la vois pas en institution. »

Mme Couillard est présidente de l'association des parents bénévoles de l'hôpital Rivière-des-Prairies, institution qui compte 1 000 déficients mentaux d'une moyenne d'âge de 25 ans et que seul le tiers des parents visite occasionnellement.

# Pour l'amniocentèse, quoi qu'il advienne

■ En avril dernier, à 39 ans, Gilberte Champagne-Thériault, qui a déjà trois enfants, apprend après s'être soumise à l'amniocentèse qu'elle porte un fœtus atteint de mongolisme.

« Pour en avoir discuté longtemps avec mon mari, pour avoir lu, on s'était dit que si l'enfant à naître était handicapé, on ne le garderait pas. Dans un certain sens, il aurait perturbé la dynamique familiale. Par exemple, combien d'heures aurais-je dû lui accorder que je n'aurais pu donner à mes trois autres enfants? Par ailleurs, il

était pratiquement impossible de savoir par le diagnostic prénatal le degré de déficience de l'enfant. La décision a vite été prise... Mettre un enfant au monde pour aller le voir une couple de fois par mois en institution... Non merci! »

Mme Champagne est catholique non pratiquante. Ça n'a rien changé au débat. « Les questions que je me suis posées sont les suivantes: est-ce que j'ai le goût de vivre ça? Est-ce que je peux prendre charge de cet enfant toute ma vie? Si mon mari et moi mourrions, qui prendra

soin de l'enfant? Une institution? Un organisme sans but lucratif? »

Mme Champagne a subi l'avortement au cinquième mois de la grossesse. Elle a vu le fœtus. Les médecins le lui ont conseillé « parce qu'il lui serait plus facile de s'en détacher ».

« J'ai vu un beau bébé, dit-elle; la décision était d'autant plus facile à prendre que les médecins nous avaient dit que ce n'était qu'en le regardant grandir que l'on saurait si sa déficience était légère ou non. »

A-t-elle éprouvé un sentiment de culpabilité? Oui. « Mais une personne m'a dit: tu étais devant deux choix, tous les deux mauvais. Le choix de garder l'enfant avec sa déficience et le choix de le faire avorter. Tu a mis au centre. »

Elle reconnaît qu'elle ne pouvait attendre les développements de la technologie nouvelle qui permettrait éventuellement « in utero » de procéder à des opérations. « Je ne pouvais, dit-elle, compter sur quelque chose qui n'existe

pas. Mon équilibre mental aurait pu être affecté par cette naissance. Mais ne vous méprenez pas, je désirais cet enfant au plus haut point. Nous avions décidé d'aménager le sous-sol pour les plus vieux. J'étais tellement heureuse à la pensée d'avoir un bel enfant. Bien sûr que la décision a été difficile: ce n'est pas comme une fausse couche (elle en avait eu deux avant la naissance de son premier enfant); j'ai véritablement pris la décision de ne pas mettre cet enfant au monde. »

Le couple Champagne-Thé

riault, après une remise en question, songe toujours à un quatrième enfant et compte toujours sur l'efficacité de l'amniocentèse pour se faire préciser la viabilité et la qualité de vie de leur fœtus.

Mme Champagne est d'accord pour que toutes les femmes puissent avoir accès à l'amniocentèse, peu importe l'âge. « Toutes les femmes devraient y avoir droit. »

— FIN —



Faut-il en rire? Ou en pleurer? A peine nommé ministre délégué au Tourisme, un ministre qui n'existe pas encore, Marcel Léger veut acheter des îles dans les Antilles.

« Mon bikini, ma brosse à dent! » L'inénarrable député songe à une « petite » Floride québécoise. On croyait à un canular. Mais non, ce n'était pas le cas. En entrevue, il a dévoilé ce vieux rêve.

Manifestement, le retour au cabinet du député de Lafontaine n'a pas amélioré son jugement. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, sa pénitence comme député d'arrière-ban n'a pas eu les effets escomptés. René Lévesque doit déjà commencer à regretter son geste.

## Pauvre Marcel!

M. Léger aurait intérêt à se pencher d'abord sur les problèmes de l'infrastructure de l'industrie touristique québécoise, qui est assez déficiente merci, avant de se demander si une des îles convoitées est dotée d'une piste d'atterrissage. Il serait plus réaliste d'améliorer la signalisation routière, un cauchemar aussi bien pour les usagers québécois que pour les visiteurs étrangers.

Toujours aussi pragmatique, cependant, le ministre avoue humblement que ce projet d'installer ce « club Med made in Québec » dans les Antilles n'est pas une « priorité » pour lui.

Enfin, des avions...

Ses collègues du gouvernement ont pris la nouvelle

nomination de M. Léger avec un sourire au coin des lèvres. On attendait avec un plaisir non dissimulé les premières déclarations publiques de ce « pauvre Marcel ». C'est fait.

L'un de ces collègues a confié à LA PRESSE que le retour de M. Léger au conseil des ministres aura un bon côté pour les députés, les ministres et certains fonctionnaires de Montréal. Du moins pour le temps que cela va durer.

« Quand Léger était ministre de l'Environnement, il était réputé pour voyager beaucoup. Les avions du gouvernement faisaient donc la navette très souvent entre Montréal et Québec. Ce qui nous permettait de profiter de ce moyen de trans-



Marcel Léger

port, fréquemment et gratuitement », a-t-il dit en souriant.

Les chauffeurs ne se bousculent pas aux portes non plus pour obtenir le « privilège » de conduire monsieur le ministre. M. Léger a la réputation d'être très exigeant. C'est donc un emploi de sept jours par semaine, avec des journées de 15 heures et plus... de travail. Sa limousine, la plus luxueuse à l'époque et qui faisait l'envie de certains de ses collègues, était dotée de tous les gadgets imaginables. On l'avait baptisée « l'OVNI à Marcel ».

Pendant que monsieur le ministre était au restaurant, par exemple, son chauffeur pouvait toujours tuer le temps en s'amusant avec cet équipement des plus perfectionnés.

M. Léger a cependant eu moins de problèmes à se trouver un chef de cabinet. Cette fonction a été confiée à Gilles Corbeil. Avant cette « promotion », il occupait le poste de directeur général du Parti québécois à Montréal.

Il n'aura pas fallu beaucoup de temps à l'ex-ministre de l'Environnement pour se ridiculiser à nouveau en public.

Lorsqu'il était titulaire de ce ministère, il avait pris la mauvaise habitude de ré-annoncer à la pièce, tous les dimanches, des subventions globales déjà annoncées plusieurs fois.

Il avait été réprimandé à l'époque par le conseil des ministres. Car si on avait considéré comme de l'argent neuf toutes les subventions annoncées de façon répétée par M. Léger, le Québec n'aurait plus eu un sou pour faire autre chose pendant une dizaine d'années.

M. Léger ne s'était pas gêné, non plus, pour dire qu'il se servait des fonds publics de son ministère pour lancer ce qu'on appelait à l'époque le projet d'une aile du Parti québécois sur la scène fédérale.

Ce qui avait évidemment fait bondir le premier ministre Lévesque qui se targue, à juste titre d'ailleurs, d'avoir contribué à assainir, par différentes lois, les mœurs politiques au Québec.

La rétrogradation de M. Léger avait été annoncée quelques jours après cette déclaration sur l'utilisation des fonds publics à des fins partisans.

# CETTE CARTE VOUS COÛTE 25\$. VOUS N'ACHÈTEREZ RIEN AVEC, ET POURTANT ELLE VAUT DES MILLES ET DES MILLES



Des milles et des milles qui vous vaudront un surclassement ou un service gratuit pour l'avion, l'hôtel et la location de voiture.

## L'Aéroplan. Le programme pour les grands voyageurs.

Parcourez-vous plus de 10 000 milles par année? Consultez notre tableau pour faire votre calcul. C'est oui? Alors, c'est le temps de penser à l'Aéroplan d'Air Canada. Voyagez avec Air Canada! Nous avons des vols plus fréquents vers plus de destinations au pays, et à l'étranger. Il vous sera donc plus facile d'accumuler des milles et de vous mériter des primes!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui! Votre carte de membre ne coûte que 25 \$ et vous obtenez immédiatement 3 000 milles gratuits. De quoi prendre un bon départ!

## Avec l'Aéroplan, ça compte vite!

Ça compte chaque fois que vous prenez Air Canada\*, Pacific Western Airlines et Air Ontario. Chaque fois que vous prenez certains vols d'Air France, de British Airways et de Lufthansa.

Ça compte chaque fois que vous passez une nuit dans un hôtel Hilton International Canada. Chaque fois que vous louez une voiture dans une des agences de location participantes. Et ce n'est pas tout! Vous accumulez 50% de milles de plus lorsque vous voyagez en Première classe, 35% de plus en classe Affaires (Intercontinental) et 25% de plus en classe Économique, plein tarif.

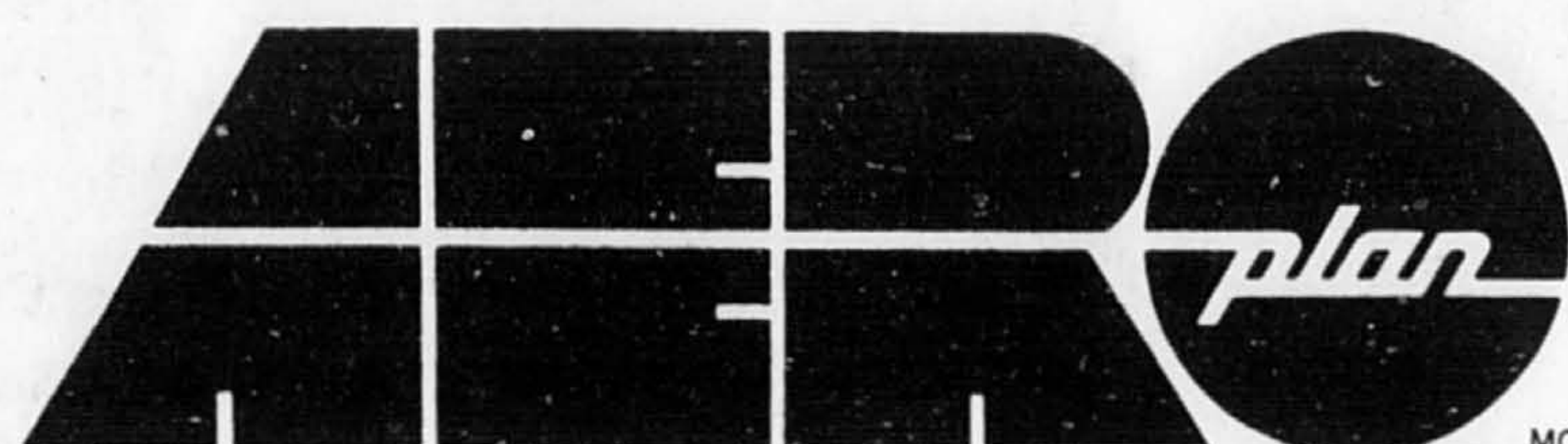
## Plus vous voyagez Plus vous en profitez!

Tous vos milles Aéroplan sont comptabilisés par ordinateur et vous recevez un relevé tous les mois. Les primes à gagner sont nombreuses. Du surclassement en service Connaisseur avec 10 000 milles seulement (16 090 km) jusqu'à la magnifique prime que vous vaudront 150 000 milles (241 350 km): deux billets de Première classe gratuits sur l'un des vols réguliers d'Air Canada\*\*, 7 nuits gratuites dans un hôtel Hilton, et une voiture de luxe Budget pour une semaine.

## Avec l'Aéroplan, ça monte vite!

| Voyage aller-retour | Milles | Kilomètres |
|---------------------|--------|------------|
| Vancouver           | 4 574  | 7 360      |
| Calgary             | 3 734  | 6 008      |
| Winnipeg            | 2 258  | 3 633      |
| Toronto             | 2 000† | 3 218†     |
| Halifax             | 1 500  | 2 414      |
| Paris               | 6 872  | 11 057     |
| New York            | 3 000† | 4 827†     |

†En vigueur jusqu'au 15 décembre 1984



Le programme pour les grands voyageurs



# AIR CANADA

De plus, vous obtenez 3 000 milles gratuits dès votre inscription! 1 000 milles chaque fois que vous passez une nuit dans un hôtel Hilton International

Canada. Et des centaines de milles additionnels chaque fois que vous louez une voiture dans une des agences de location participantes.

Ça compte! Et ça monte vite!

## Plus d'associés, donc plus de milles et plus de primes.

Air Canada  
Air France  
Air Ontario\*\*\*  
British Airways  
First Air\*\*\*  
Lufthansa  
Pacific Western Airlines  
Hilton International Canada  
Avis location à court terme\*\*\*  
Budget Location d'autos  
Hertz Canada Limitée\*\*\*  
Réseau de location d'autos Tilden\*\*\*  
Et la liste s'allonge encore!

## Pour plus de renseignements

Communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air Canada au numéro spécial suivant:

# 932-9828

\*Vols réguliers seulement  
\*\*À l'exception de la Suisse  
\*\*\*En vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1984

DRF 13 061  
Sujet à l'approbation gouvernementale

## Incendie: la cote de Montréal serait révisée

■ Il est possible qu'on réévalue sous peu la cote de prévention-incendie de la Ville de Montréal. On envisage cette possibilité pour l'hiver ou le printemps prochain, s'il y a suffisamment d'éléments de changement et d'amélioration aux yeux du Service d'inspection des assureurs-incendie.

### MARIANE FAVREAU

Le responsable de ce service, au sein du Groupement technique des assureurs du Canada (GTA), M. Jean-Marie Roussel, ne se montre pas trop affirmatif. Mais il assure que des rencontres se poursuivront régulièrement avec un comité technique de la Ville et avec le service des incendies.

Pour le moment, le service de M. Roussel explique les recommandations du rapport de 1983, examine la façon dont elles sont appliquées, prend note des améliorations faites. « Les études d'évaluation, d'inspection se poursuivent, explique-t-il. Nous sommes conscients des changements qui se réalisent graduellement. Une mise à jour des éléments affectés par ces changements pourrait peut-être se faire cet hiver, au printemps ou à l'été prochain. »

On sait qu'à l'été 83, le GTA maintenait à Montréal sa « cote 3 », résultat d'une inspection faite l'année précédente, la première depuis les années 67-68. L'administration municipale a aussitôt réagi, estimant que sa cote aurait dû monter d'un cran, diverses améliorations ayant eu un effet sur la prévention des incendies, au cours de cette longue période.

M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville, rappelait hier, en entrevue, plusieurs bons points à cet égard: de l'eau en quantité avec bonne pression; inspection des bornes-fontaines toutes les semaines; 10 000 hangars (des nids à feu) démolis en trois ans, 28 000 en 15 ans; restauration des vieux quartiers; équipement d'incendie moderne et adéquat; répartition des effectifs selon les conseils du GTA, etc.

« On peut répondre à trois appels de cinq alertes en même temps et on a réorganisé le service de prévention des incendies », explique-t-il. Ses graphiques indiquent, sur une période de 10 ans, une diminution importante du nombre d'incendies, et un temps de réponse plus court entre l'alarme et l'arrivée des pompiers.

### On engage des pompiers

L'inspection générale d'une ville pour lui décerner une cote se fait tous les sept ou huit ans, environ. « Cette cote guide les assureurs pour déterminer l'assurance commerciale seulement, le résidentiel étant de cote 1 », explique M. Roussel. Donc, que Montréal puisse faire réviser la sienne si tôt, est exceptionnel.

L'embauche de nouveaux pompiers fait-il partie de cet effort de la Ville pour élever sa cote de prévention-incendie? Le budget de 1985 prévoit l'engagement de 50 nouveaux pompiers (la Ville a reçu 150 candidatures).

Pour le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Guy L'Écuyer, l'embauche de 50 nouveaux pompiers constitue une sorte « d'acompte » sur les 210 que réclame son syndicat. Il est actuellement en arbitrage pour le renouvellement de la convention collective échue en janvier, et cette réclamation constitue l'un des points majeurs en litige. L'embauche est gelée depuis 1979 et l'effectif a décliné de 125 hommes.



## LA CHEVROLET CITATION II 1985. LA COMPACTE LA MOINS CHÈRE AU CANADA RÉPOND MIEUX À VOS EXIGENCES.

**Logeable pour toute la famille.** La Citation II est vraiment très spacieuse. Elle peut loger 5 personnes et leur donne en tout près de 2 mètres (6 pieds) d'espace combiné pour les jambes à l'avant et à l'arrière. Et son roulement est confortable et silencieux!

**Espace de charge.** Le coupé à l'arrière ouvrant Citation II offre un volume de charge de familiale — 994 litres (35,1 pi³), une fois le siège arrière plié. Même avec le siège levé, il reste un grand compartiment à bagages dissimulé de 555 litres (19,6 pi³).

\* P.D.S.F. pour le coupé à l'arrière ouvrant Citation II PJ avec équipement standard. Transport en sus. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

**Traction avant.** La Citation II à traction avant a une excellente tenue de route. Et sa suspension avant à jambes MacPherson amortit bien les chocs avec ses pneus radiaux ceinturés d'acier, toutes saisons, en équipement standard.



L'Excellence intégrale GM vise à l'entière satisfaction de notre clientèle. C'est pourquoi, lorsque vous prendrez livraison au détail de votre Chevrolet Citation II neuve, en plus de l'inspection approfondie du véhicule par le technicien et par le représentant de votre concessionnaire, vous recevrez un plein réservoir de carburant et un questionnaire pour s'assurer de votre satisfaction.

*Ca c'est du Chevrolet!*

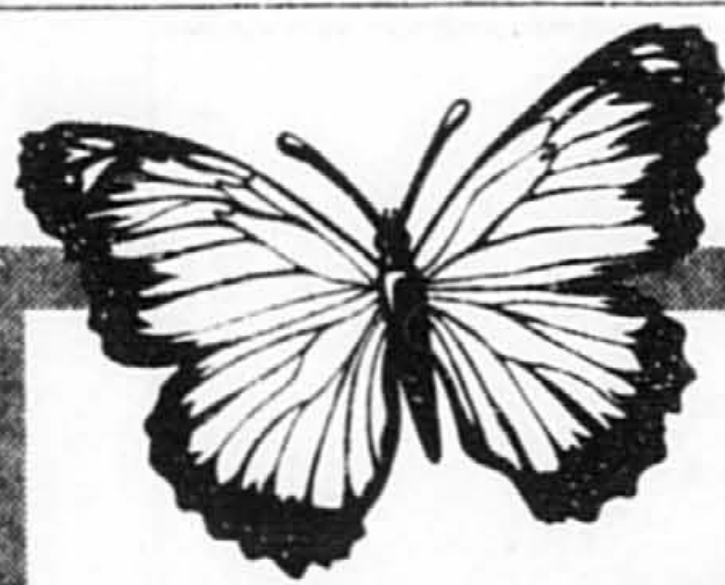


**Performances.** Le puissant 4-cylindres en ligne de 2,5 litres de la Citation II est nerveux, et son système standard d'injection électronique de carburant est ultramoderne.

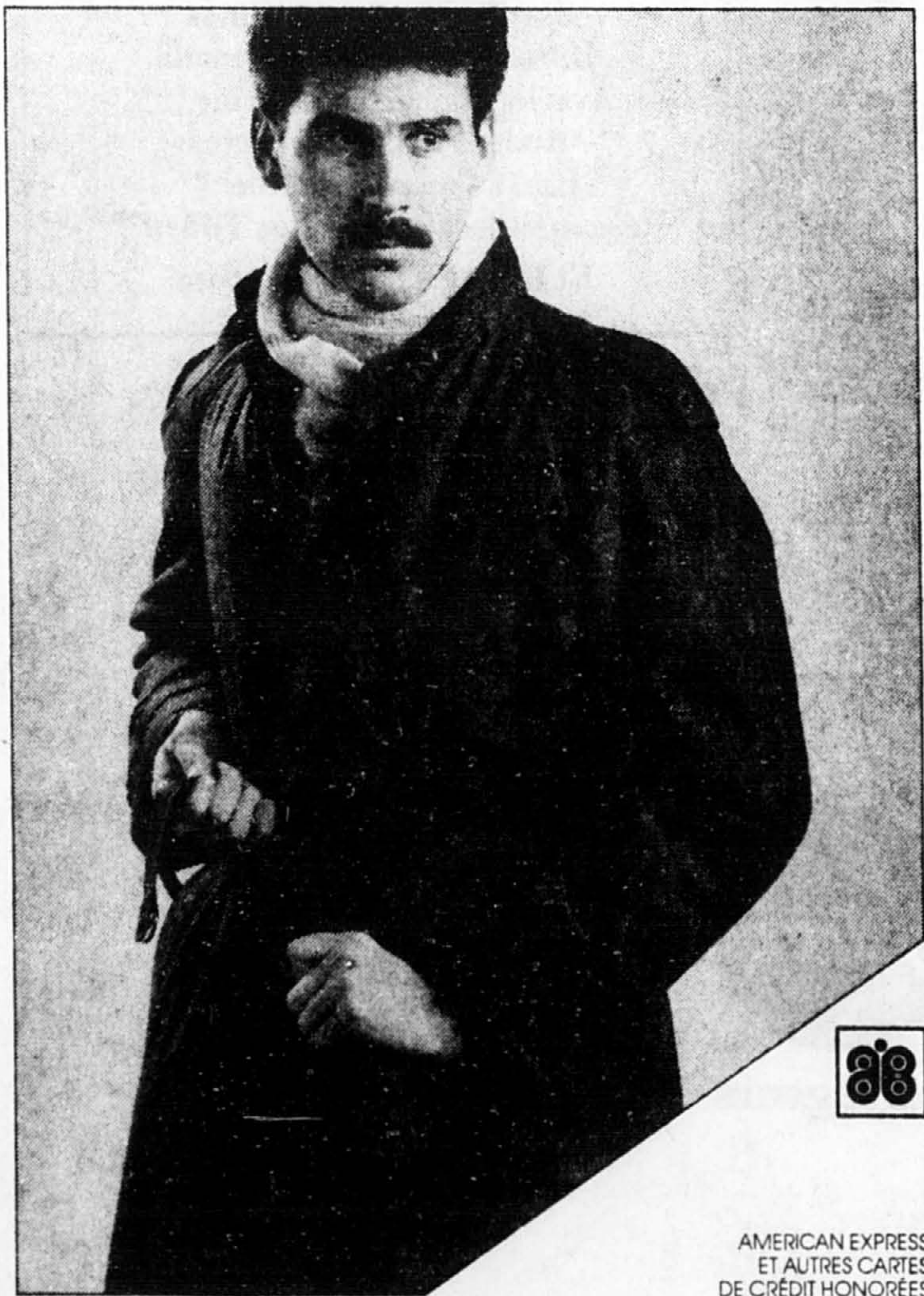
**Économie et valeur.** La consommation de carburant de la Citation II ménage votre budget: 7,3 L/100 km\*. Et la Citation II offre une telle valeur qu'elle est le meilleur achat que vous puissiez faire.

La Ville de Montréal a choisi la Citation II.

\*D'après les méthodes d'essais de Transports Canada, pour la Citation II équipée d'un 4 cylindres en ligne de 2,5 litres et d'une boîte manuelle à 4 vitesses.



## LE PALETOT



AMERICAN EXPRESS  
ET AUTRES CARTES  
DE CRÉDIT HONORÉES

CE PALETOT DE PUR COTON ÉGYPTIEN EST  
MATELASSÉ POUR ASSURER PLUS DE CONFORT  
ET DE CHALEUR. STYLE ET CONFECTION EUROPÉENS.  
SEULEMENT 295 \$.

## ARMAND BOUDRIAS

6819, RUE ST-HUBERT, 273-2851 • LES TERRASSES • PLACE BONAVENTURE • PROMENADES ST-BRUNO • PLACE QUÉBEC

*Maintenant!*  
**OBTENEZ JUSQU'À  
10%<sup>+</sup>  
D'INTÉRÊT QUOTIDIEN  
SUR LA TOTALITÉ DE VOTRE ARGENT...  
ET NON PAS SUR UNE PARTIE SEULEMENT.**

Certains comptes vous font profiter de l'intérêt élevé uniquement sur la partie du solde qui dépasse le minimum pré-établi. Avec un compte Signature de la Banque Royale, les taux d'intérêt élevés s'appliquent sur chaque dollar de votre solde.

**Voici ce qu'offre le compte Signature:**

| Solde final quotidien     |                                         |
|---------------------------|-----------------------------------------|
| Jusqu'à 999,99 \$         | —vous obtenez 3% sur tout votre argent  |
| 1 000,00 \$ à 2 999,99 \$ | —vous obtenez 8% sur tout votre argent  |
| 3 000,00 \$ à 4 999,99 \$ | —vous obtenez 8½% sur tout votre argent |
| 5 000,00 \$ et plus       | —vous obtenez 10% sur tout votre argent |

- Obtenez un intérêt plus élevé sur la totalité du solde même si cet argent ne demeure dans votre compte que pendant cette seule journée
- L'intérêt est versé dans votre compte, mensuellement



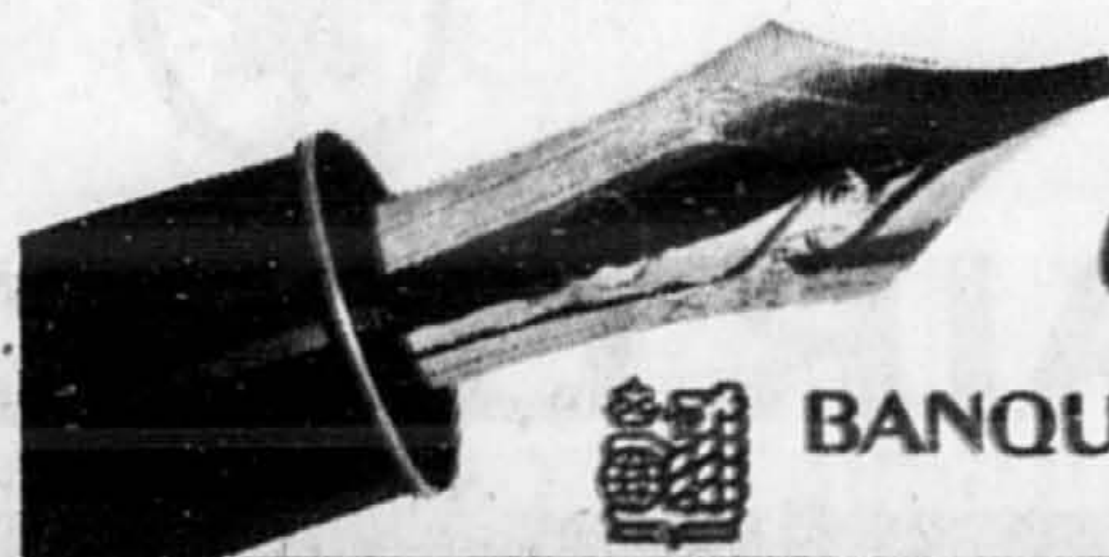
**Voyez tous les avantages qu'offre le compte Signature:**

- Deux chèques ou retraits gratuits par mois
- Un relevé mensuel détaillé
- Vos chèques annulés vous sont remis (sans coût supplémentaire)
- Possibilité d'obtenir une protection contre les découverts
- Aucun solde minimum exigé
- Possibilité d'accès, jour et nuit, à n'importe quel des 600 guichets automatiques du Libre-service Royal\*, partout au Canada.

Plutôt que de diviser votre argent entre deux ou trois comptes, il serait beaucoup plus profitable de regrouper tous vos dollars dans un seul et même compte, afin d'augmenter votre solde.

Souvenez-vous en, parce que plus votre solde est élevé, plus l'intérêt est élevé... et il s'applique sur chaque dollar que vous avez dans votre compte.

**Désormais, vous n'avez maintenant besoin que d'une seule banque et que d'un seul compte: le compte à intérêt quotidien Signature de la Banque Royale.**



*Signature*

COMPTE  
À INTÉRÊT  
QUOTIDIEN



BANQUE ROYALE

Parlez-moi  
d'une banque  
Royale!

\*Membres de commerce déposés de la Banque Royale du Canada.

\*Les taux cités, au 20 août 1984, correspondent à des taux annuels et peuvent être modifiés sans préavis.